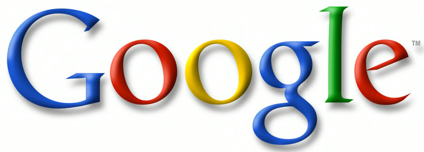


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



KJ
1336

NEDL TRANSF
HN 5U7F B

Digitized by Google

KJ 1336




Harvard College Library
THE GIFT OF
ALFRED CLAGHORN POTTER
CLASS OF 1889



Digitized by Google

Digitized by Google

EN VENTE A :

BRUXELLES, 22, Montagne-aux-Herbes-Potagères.

AMSTERDAM, 62, Damrak.

ATHÈNES, Place de Constitution.

BARCELONE, 8 et 10, Rambla del Centro.

LONDRES, 18, Wardourstreet.

MILAN, 5, Via Ugo Foscolo.

PARIS, 7, Rue de Lille.

SALONIQUE, Rue Sabri-Pacha.

Digitized by Google

# LE TABAC

## GUIDE THÉORIQUE ET PRATIQUE

*A L'USAGE*

## des Planteurs, Débitants et Consommateurs

PAR

NESTOR DUCHESNE
Professeur à l'École d'Agriculture de l'État à Huy

---

BRUXELLES
ALFRED CASTAIGNE, ÉDITEUR
28, rue de Berlaimont, 28

1900

Digitized by Google

KJ 1336
H 5449.60.9
HARVARD COLLEGE LIBRARY
GIFT OF
ALFRED CLAGHORN POTTER
DEC. 15, 1915
21714

*Tous les exemplaires sont revêtus de la signature de l'auteur*

L. Duchesne

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES.



Digitized by Google

Digitized by Google

# LE TABAC.

Les auditeurs de conférences agricoles et horticoles ne cessent de manifester le désir de posséder un Petit Manuel pratique de la culture du Tabac, qui tend à se répandre de plus en plus en Belgique, surtout depuis que le planteur n'est plus imposé comme cultivateur.

Le Tabac est peut-être, de toutes les plantes, celle qui suscite le plus de critiques et qui, en même temps, jouit de plus d'admirateurs. Ne prenant point parti dans cette vieille querelle, il est raisonnable d'admettre que, sans être aussi nuisible que d'aucuns le prétendent, l'Herbe à Nicot, comme on disait au XVI$^{me}$ siècle, ne doit être employée qu'avec modération.

De nos jours la consommation du Tabac est devenue à ce point générale, qu'il a fait naître une culture active, une industrie considérable, un commerce florissant et qu'il peut être considéré comme l'une des plantes qui occupent le plus de travailleurs.

Digitized by Google

C'est à ceux-ci qu'est destiné ce *Guide théorique et pratique*, que l'auteur s'est attaché à rendre aussi complet que possible. L'ouvrage commence par une notice sur la famille des *Solanées*, à laquelle, comme on le sait, appartient le Tabac, après quoi il traite de son origine, de sa composition, de ses propriétés et de ses usages. Au point de vue de la culture du Tabac, comme de sa fabrication et de son débit, l'ouvrage contient les données les plus avantageuses ; il se termine par un recueil de la législation actuelle concernant le Tabac.

En résumé, l'auteur s'est efforcé de produire une petite encyclopédie spéciale, sans longueurs mais aussi sans lacunes ; il sera suffisamment récompensé de son travail, s'il est reconnu de quelque utilité.

*Février 1900.*

---

Digitized by Google

# FAMILLE DES SOLANÉES.

---

Généralités. — Cette famille, à laquelle appartient le Tabac, est certainement une des plus intéressantes, vu les végétaux les plus divers qu'elle nous présente. C'est ainsi qu'à côté des plantes nutritives, utiles, rafraîchissantes, on trouve les poisons les plus violents. On sait, en effet, que les tubercules *verts* de la Pomme de terre comme les jeunes pousses, les feuilles et les baies donnent la *solanine* et que le Tabac renferme la *nicotine*, deux alcaloïdes ou poisons très dangereux.

Au point de vue du condiment, de l'utilité, de l'ornement, nous citons la Tomate, le Piment, l'Aubergine, le Pétunia, etc.

La Jusquiame, la Belladone, la Mandragore, la Stramoine et autres Solanées, très en honneur chez les anciens, sont vénéneuses. Elles étaient autrefois appelées *plantes enchanteresses*, parce qu'on avait remarqué chez elles la propriété de produire des effets extraordinaires sur l'homme et même de provoquer la mort. Ajoutons toutefois que la médecine, en étudiant les désastres que ces végétaux pouvaient causer, y a trouvé des remèdes très utiles contre différentes maladies.



Digitized by Google

Il est bon, croyons-nous, de faire connaître ces plantes, avant d'entreprendre l'étude du Tabac, car si leur prestige s'est évanoui devant la science, elles ont conservé leurs propriétés délétères.

Certaines traditions nous expliquent l'art des enchantements et le fond, quoique véritable, a presque disparu sous la draperie imaginaire de la Mythologie. La *Jusquiame noire* (Hyoscyamus niger) est connue sous les noms vulgaires d'Appolinaris, Herbe à la teigne, Mort aux poules, Herbe aux engelures, Fève de porc, Hannebane, Couriade, Porcelet, Potelée, etc. Cette plante croît généralement aux lieux incultes, le long des chemins, près des endroits habités, sur les décombres, dans les cimetières.

La tige, haute d'environ 60 centimètres, est recourbée supérieurement et garnie d'un duvet assez fourni ; les fleurs, d'un jaune sale, sont veinées inférieurement de pourpre et apparaissent en juin-juillet ; les feuilles, molles, cotonneuses, profondément découpées et grandes, renferment de l'*hyoscyamine* (poison), de l'acide gallique, de la résine, du mucilage, des sels, etc. Les graines sont rougeâtres et ressemblent, comme aspect, à des haricots.

Toutes les parties fraîches de cette plante exhalent une odeur fortement vireuse, désagréable, fétide ; leur saveur est âcre et nauséeuse. La racine est assez ressemblante à celle de la Chicorée, et la Jusquiame doit justement inspirer la défiance.

Quant à son action physiologique (la Jusquiame

Digitized by Google

blanche est douée des mêmes vertus), elle diffère peu de celle du Datura et de la Belladone. Elle a été jusqu'à causer une stupeur de plusieurs mois, à faire éprouver les symptômes les plus bizarres à ceux qui avaient mangé une salade préparée avec la racine. On a vu aussi des personnes atteintes de vertiges, avec spasmes de la vue, pour avoir manié cette plante, et quelqu'un éprouver une espèce d'ivresse, une violente céphalalgie parce qu'il avait porté des tiges de Jusquiame dans son chapeau.

La *Belladone* (Atropa Belladona) est aussi appelée Belle Dame, Morelle furieuse, Mandragore baccifère, Morelle marine, Herbe empoisonnée, etc. La tige, d'une hauteur moyenne d'un mètre, est rameuse et un peu velue. Les feuilles, ovales-aiguës, paraissent d'un vert sombre, et les fleurs, d'un rouge-brun sale et de la forme d'une cloche allongée, se rencontrent isolées et infléchies vers le sol en juin-juillet. Le fruit est une baie, d'abord verte, qui devient rouge, puis noire comme une cerise, charnue et de saveur assez agréable. Une demi-douzaine de ces fruits mangés par un enfant suffit pour l'empoisonner. La racine est vivace, épaisse et ramifiée. Cette solanée est digne à tout égard de la précédente, quant à ses propriétés.

Elle vient dans les lieux ombragés, le long des haies et des murs, au bord des bois, etc. L'*Atropine,* substance extraite de la Belladone, est employée par les oculistes pour dilater la pupille. Donnée à dose un peu élevée, la Belladone occa-

Digitized by Google

sionne de la pesanteur de tête, des vertiges, des hallucinations de la vue, des nausées, des vomissements, etc. ; à haute dose, elle agit comme les poisons narcotico-âcres. Comme contre-poison, il faut employer une abondante boisson d'eau vinaigrée, citronnée ou vineuse et des vomitifs.

La *Stramoine* ou Pomme épineuse (Datura Stramonium), Pomme du diable, Pomme de vallée, Chasse-taupes, Herbe du diable, Endormie, Estramon, Herbe aux Sorciers, Herbe à la magie, Datura, Herbe des démoniaques, etc., agit de même que la Belladone. La tige, d'une hauteur moyenne de $0^{m}80$ à 1 mètre, est ronde, creuse et un peu velue à l'extrémité. Les feuilles sont larges, pointues et piquantes avec une odeur vireuse et nauséabonde, une saveur âcre et amère ; les fleurs, violettes ou blanches, apparaissent à l'aisselle des rameaux, sur des pédoncules très courts ; le fruit est une capsule couverte de pointes épineuses et contenant des graines noirâtres. On rencontre souvent cette plante dans les jardins. Les semences et les feuilles produisent un alcaloïde appelé *daturine*, des sels, de la résine, de la fécule, de l'albumine, etc. Le Datura jouit d'une réputation méritée, utilisé dans le traitement des névralgies et contre la douleur en général, quelle que soit sa nature et la cause qui peut l'avoir produite.

Selon Trousseau, la Stramoine peut tout comme la Belladone, et elle est plus abondamment rencontrée. — En fouillant l'histoire, on découvre le rôle que toutes ces plantes y ont joué. Est-ce que

Digitized by Google

l'abus du Tabac ne détermine pas des faiblesses, des maux de tête, des vertiges, etc. ?

Ulysse, abordant dans l'île d'Ea, y trouve une divinité puissante et redoutable, à la chevelure brillante, à la voix mélodieuse ; elle est sœur d'Aëte, au génie malfaisant ; c'est la déesse Circé trônant dans un superbe palais. On entend une voix divine et le bruit d'une navette qui vole sur la toile. Ulysse et ses compagnons, excepté Palitès, entrent, précédés par une nymphe, et la déesse leur compose un breuvage avec du lait et de la farine, du miel, du vin, etc., en ayant soin d'ajouter des sucs mystérieux pour faire oublier la patrie.

On peut croire au récit d'Homère et admettre qu'une femme du nom de Circé habitait une île où elle ajoutait, par ses enchantements, au malheur des infortunés que le hasard conduisait dans son empire. Mais, ce qu'il faut rejeter, comme une fiction mythologique, c'est que Circé fut déesse, sorcière ou magicienne. Cette femme avait simplement découvert les propriétés de certaines plantes, et elle s'en servait d'une façon barbare, meurtrière. Parmi ces dernières, figuraient les Solanées que nous venons de décrire et surtout la *Mandragore* (autre Solanée) ou Herbe de Circé, avec des fleurs rosées ou violettes, des baies a peu près comme la la Belladone mais jaunâtres et une racine très épaisse. Cette plante ne présente pas de tige bien développée ; elle est pourvue de larges feuilles étalées sur le sol, habite les bois sombres, les endroits marécageux et est encore plus vénéneuse que les précédentes.

Digitized by Google

Si Homère fait changer Ulysse et ses compagnons en pourceaux, et que Virgile se transforme en loup, c'est que ces plantes, bien préparées et administrées, amènent l'ivresse et la folie.

On raconte aussi que Médée, lors de la conquête de la Toison d'or, remit des plantes enchanteresses à Jason pour endormir le monstre qui était de garde auprès de cette Toison. Or, Médée était sœur de Circé et fille d'Hécate, reine de Colchos, la plus célèbre empoisonneuse des temps anciens, femme d'Aëte, et qui trouva l'Aconit (poison). C'est encore cette Médée qui, par ses enchantements, fit tuer le roi Pélias par ses propres filles pour faciliter l'expédition des Argonautes ; ceux-ci, ayant été avertis, franchirent les murs du palais et Jason s'empara du trône.

A propos de la *Solanine*, disons un mot de la Pomme de terre. C'est surtout vers la fin de l'hiver, qu'il convient d'*égermer* les tubercules, en enlevant l'œil ou la base du germe avec la pointe d'un couteau. Dans les restaurants à bon marché, où il ne reste sur la passoire que les pelures et les germes, la purée présente souvent une saveur âcre qui est celle de la Solanine, pour déterminer ensuite des irritations d'intestins et des maux d'estomac.

En examinant les Solanées à d'autres points de vue, on trouve que bon nombre de ces plantes peuvent servir à l'ornementation, soit par le port, le fruit ou la fleur. Il existe même des Solanums grimpants ou plutôt rampants, sarmenteux, avec

Digitized by Google

de jolies fleurs blanchâtres, bleuâtres, rose-violacé ou lilas et un léger feuillage qui rendent ces gracieuses lianes propres à la décoration. C'est ainsi que nous avons pour le plein air le Solanum Dulcamara ou *Morelle douce-amère* et les variétés qui en dérivent, *S. Dulcamara foliis variegatis* et *Dulcamara variegatis marinum.*

Le *Solanum crispum* ou Patato-Tree des Anglais demande plus de soleil avec l'abri d'un mur au midi. La variété *S. Crispum variegatis ligustrinum* fleurit très bien et la plante est presque glabre.

Le *S. jasminoïdes*, de serre froide, est une jolie espèce à fleurs d'un bleu pâle qui a produit le *S. jasminoïdes foliis variegatis*, et le *S. jasminoïdes floribundum* qui donne plus de fleurs que le type.

Les espèces de serre chaude, avec leurs gracieuses cimes paniculées de fleurs lilacées, produisent un effet admirable.

Nous aimons à citer les *S. Wandlandi*, *S. pensile*, *S. Seafortheanum* et *S. Venustum.* La Morelle *Noire* (Solanum nigrum) ou Herbe aux Magiciens, appartient aussi aux Solanées et ce sont surtout les baies qui ont la réputation d'être vénéneuses. Si on a exagéré leurs propriétés toxiques, il est toujours prudent de les considérer comme suspectes parce qu'elles contiennent de la solanine. Quant aux feuilles, on en a mangé, cuites, en guise d'épinard.

Sans nous arrêter au Tabac ornemental qui convient si bien pour les corbeilles à grand effet, nous arrivons au Tabac horticole proprement dit.

---

Digitized by Google

# CHAPITRE I.

## DESCRIPTION ET HISTOIRE DU TABAC.

Comme caractères généraux, toutes les parties de la plante sont recouvertes de poils visqueux, glanduleux. La tige, robuste, est herbacée ou sous-ligneuse vers le bas ; les feuilles, sessiles et alternes, deviennent plus ou moins grandes, suivant la variété, et le limbe présente à sa base des ailes embrassantes ; les fleurs ou inflorescences constituent des panicules ou grappes terminales.

Le calice de la fleur, d'une pièce ou gamosépale, est campanulé et muni d'autant de dents inégales qu'il y a de parties soudées, c'est-à-dire 5. La corolle, comprenant le même nombre de pièces et de dents que le calice, est composée de pétales également soudés (gamopétale) et en entonnoir, en roue ou rotacée. Les divisions du calice alternent avec celles de la corolle. Les étamines, appelées incluses et à peu près de même grandeur, au nombre de 5, alternent aussi avec les divisions de la corolle et sont insérées sur le tube de celle-ci. L'ovaire se trouve au-dessus de l'insertion du calice et de la corolle ; il n'est par conséquent pas soudé à ces enveloppes et c'est pourquoi il est dit

Digitized by Google

*supère* ou libre. Quand le calice, la corolle et les étamines sont insérés sous l'ovaire, comme c'est le cas ici, ces différents organes sont appelés *hypogynes*. L'ovaire est la base du verticille femelle, un corps qui renferme de petits œufs ou ovules ; il devient le fruit qui est une baie chez la Pomme de terre et une capsule pour le Tabac. Le style est indivis, et le stigmate, en forme de tête aplatie, présente deux glandes inférieures. Le nom latin de *Nicotiana* a été donné en l'honneur de l'ambassadeur de France en Portugal, Jean Nicot, qui introduisit le Tabac à la cour de la reine Catherine de Médicis.

Selon d'autres versions, les noms de Tabac et Tabacum viendraient de Tabago ou Tabacco, nom de l'île du golfe de Mexique où les Espagnols rencontrèrent le Tabac pour la première fois, ou de Tabacos parce que les Indiens qui nous apprirent d'abord à fumer cette herbe l'appelaient ainsi.

Las Cases (Histoire générale des Indes) dit que les Indiens se servaient d'un mousqueton bourré d'une feuille sèche, appelé Tabacos, et allumé par un bout.

Cette étymologie est tirée, par le savant Berthelot, d'un extrait de l'histoire de l'évêque Barthélemy de Las Cases qui vivait du temps de Colomb.

Enfin, d'autres croient que le Tabac est originaire du Yucatan, au fond du Mexique, de la Floride où la plante était appelée *Petun*.

Suivant les annales historiques, il aurait été introduit en France (en 1560) par Jean Nicot de Villemain.

Digitized by Google

Un marchand flamand lui aurait donné des graines en lui expliquant l'usage des feuilles. Toujours est-il, qu'il fut caché à la moitié du monde jusqu'au XVI[e] siècle, époque à laquelle il fut introduit en Europe. Les Américains semblent avoir fait usage de cette plante depuis la plus haute antiquité, car des pipes ont été découvertes dans de très anciennes sépultures.

Le missionnaire espagnol Fray Romano Pane, étant allé en Amérique après Christophe Colomb, pour convertir les habitants au christianisme, remarqua déjà que les prêtres du grand dieu Kiwasa présentaient des effets d'exaltation fanatique, résultant de la vapeur enivrante du Tabac en fermentation et en combustion. Il envoya des graines à Charles-Quint, et il peut aussi être considéré comme le premier introducteur du Tabac en Espagne.

Jean Nicot cultiva la plante et expérimenta la poudre à priser contre la migraine. Il en présenta au grand prieur François de Lorraine à son arrivée à Lisbonne, ainsi qu'à Catherine de Médicis, à son retour en France, pour la guérir d'une forte migraine à laquelle elle était sujette. On ne sait s'il y eut guérison, mais le Tabac devint vite populaire à la cour sous le nom de Nicotiane, Herbe de M. le prieur, Herbe à la Reine, etc.

Suivant M. Ferdinand Denis (Le Brésil-Paris 1822), le Tabac était connu en France quand Nicot le rapporta du Portugal. La gloire de l'introduction en France reviendrait à André Thivet,

Digitized by Google

cosmographe du roi, qui à partir de 1556 importa le Tabac avec le patronage de l'amiral Coligny, sous le nom de *Cosoba*. En 1575, André Thivet réclama son droit de priorité en proposant de remplacer le nom de Nicotiane par celui de Angoulmoisine, en souvenir de sa ville natale. D'autres encore essayèrent de déshériter Jean Nicot de son droit ; mais, s'il ne fut pas le premier introducteur, c'est lui qui a le plus contribué à faire connaître et accepter le Tabac en France, et le nom de Nicotiana perpétue justement son souvenir.

En même temps que Nicot en France — le cardinal de Sainte-Croix, nonce du pape en Portugal, et Nicolas Tornabon, légat en France, l'introduisirent en Italie ; aussi, le Tabac y a-t-il porté les noms de Tornabonne et Herbe de Sainte-Croix. A la même époque, l'amiral François Drake introduisait l'usage du Tabac chez les Anglais. La culture commença en France vers 1626, un peu avant l'embarquement de Duval de Nambia pour la conquête des Antilles (Ministère du Cardinal de Richelieu).

En 1586, la culture du Tabac fut introduite dans la Virginie et répandue ensuite successivement dans les autres pays de l'Ancien et du Nouveau Monde. Son introduction en Europe est tellement obscure que certains l'attribuent même à Hernandez de Tolède qui l'aurait importé de Yucatan, en Portugal et en Espagne.

L'importation du Tabac de la Virginie dans les

Digitized by Google

îles Britanniques date seulement de 1593; en même temps la culture était introduite en Irlande par Sir Walter Raleich, pour s'étendre ensuite en Écosse et en Angleterre où elle fut défendue en 1782. D'autre part, le Tabac aurait été introduit en Belgique et en Hollande au moins aussitôt qu'en France. Il est permis de croire, en présence des dates, que les Hollandais connurent d'abord le Tabac et qu'ils en dotèrent la France.

D'un autre côté, M. Chardin, breveté, marchand du roi de Perse, dit dans son ouvrage, en 1711, que le Tabac était cultivé en Perse depuis quatre cents ans lorsqu'il voyagea dans ce pays en 1660.

D'une manière comme de l'autre, l'emploi de cette plante ne se répandit guère en Europe que vers la fin du XVI^e siècle. Les Belges l'acceptèrent avec tant d'empressement qu'elle devint pour eux, en peu d'années, l'objet d'un commerce important, tandis qu'en France elle rencontra d'abord beaucoup d'opposition.

Le Tabac a continué néanmoins à conquérir le monde et il est réellement devenu, au point de vue du commerce et de la consommation, une plante industrielle, quoique sans propriétés alimentaires et de peu d'usage dans l'industrie proprement dite. Il a fallu que l'attrait de cette plante, appelée aussi Herbe sainte, Jusquiame du Pérou et Herbe de l'ambassadeur, fut bien fort pour que l'usage en ait été aussi rapide, malgré les adversaires redoutables qu'elle rencontra.

Amurat IV, empereur de Turquie, condamnait

Digitized by Google

à mort ceux qui fumaient et on leur perçait le nez avec une pipe. Le roi de Perse et le grand Duc de Moscovie défendaient à leurs sujets de fumer sous peine de mort.

En 1604, Jacques I[er], roi d'Angleterre, fit extirper le Tabac comme une mauvaise plante et ordonna de l'arracher dans tout le royaume.

Le pape Urbain VIII, en 1624, excommuniait les personnes qui faisaient usage du Tabac dans les églises. En 1689, une ordonnance confisquait les biens des habitants de Transylvanie qui étaient connus comme ayant planté du Tabac ; ceux qui en usaient étaient condamnés à 200 florins.

En présence de leur impuissance à supprimer cette plante, les gouvernements en favorisèrent ensuite plutôt l'emploi en y cherchant des revenus à l'aide de l'impôt.

Le Tabac rencontre encore actuellement des adversaires, surtout des médecins et des ligues contre l'abus, mais l'habitude est devenue la plus forte.

Le célèbre comte Tolstoï, écrivain russe, a fait paraître contre le Tabac un éloquent réquisitoire qu'on ne peut s'empêcher d'admirer.

---

Digitized by Google

## CHAPITRE II.

### COMPOSITION. — PROPRIÉTÉS ET USAGES.

Le Tabac est une plante annuelle dont toutes les parties exhalent une odeur vireuse qui, pour certaines personnes, devient très agréable par la dessiccation. Les propriétés du Tabac proviennent de l'alcaloïde ou principe vénéneux appelé *nicotine*. C'est un liquide incolore, oléagineux et transparent, d'une odeur âcre et vireuse avec une saveur caustique. Elle est composée de dix parties de carbone pour quatorze d'hydrogène et deux d'azote ($C^{10}$ $H^{14}$ $Az^{2}$).

La nicotine existe en quantité moins forte dans les feuilles préparées dans les manufactures que dans la plante et en proportion qui varie suivant les espèces. Il en disparaît au moins la moitié, sinon les deux tiers, pendant la fermentation.

Suivant Posselt et Reimann, on a trouvé dans les feuilles fraîches, de la nicotine, une huile volatile particulière (nicotianine), de l'amidon, de l'acide malique, du chlorure de potassium, du nitrate de potasse, etc., et, en outre, du carbonate d'ammoniaque et du muriate de chaux dans le Tabac du commerce.

Digitized by Google

Ce n'est pas seulement d'après la teneur en nicotine qu'on doit juger de la valeur d'un Tabac, car, en général, ceux de Cuba, de Havane, de Maryland, présentent ce principe en moindre quantité que les Tabacs d'Europe. Du reste, il en est de même avec l'alcool qui est le principe actif du vin et ne fait pas pour cela une boisson de première qualité.

Pour obtenir une récolte riche, bonne et abondante, il faut savoir de quoi se compose le Tabac, afin d'ajouter au sol les substances que la plante puise pour se développer. Il suffit d'analyser la plante.

Suivant MM. Posselt, Reimann, Will, Fresenius, Boutron, O. Henry, etc., on a trouvé dans les feuilles à l'état normal et pour cent :

1°) 88,080 d'eau — 4,469 de fibre ligneuse — 2,840 de matière extractive faiblement amère — 1,140 de gomme mêlée d'un peu de malate de chaux — 1,048 de substance analogue au gluten — 0,261 de résine verte — 0,260 d'albumine végétale — 0,060 de nicotine — 0,010 de matière grasse volatile (nicotianine) — 0,510 d'acide malique — 0,120 de malate d'ammoniaque — 0,048 de sulfate de potasse — 0,063 de chlorure de potassium — 0,095 d'azotate et de malate de potasse — 0,166 de phosphate de chaux — 0.242 de malate de chaux — 0,088 de silice.

2°) Pour dix échantillons, les feuilles ont donné 22,6 °/₀ de cendres et les tiges 22,6. Les cendres représentent pour cent : 17,52 de potasse — 0,25

Digitized by Google

de soude — 38,40 de chaux — 12,08 de magnésie — 5,16 de chlorure de sodium — 3,11 de chlorure de potassium — 6,42 de phosphate de fer — 0,59 de phosphate de chaux — 6,96 de sulfate de chaux — 9,51 de silice.

3°) Pour un kilogramme de feuilles avec côtes, non préparées, la quantité de nicotine a été de 8 gr. 64 pour le Tabac de Cuba — 5,28 pour celui de Maryland — Virginie 10,00 — Ille-et-Vilaine 11,20 — Lot 6,48 — Nord 11,28 — Lot-et-Garonne 8,20 — Tabac préparé 3,86.

On voit d'après ces données que c'est la fermentation, lors de la préparation, qui met de la nicotine à nu, libre, en présence de l'ammoniaque produit en excès, et rend le Tabac odorant.

Dans les feuilles dépourvues de côtes, on a trouvé en nicotine : Lot 7,96 % — Lot-et-Garonne 7,34 — Virginie 6,87 — Nord 6,58 — Ille-et-Vilaine 6,29 — Pas-de-Calais 4,94 — Bas-Rhin 3,21 — Maryland 2,29 — Havane 2,00.

Le Tabac sec, avec l'âge, perd de sa nicotine *et* devient plus doux. On voit aussi d'après ces analyses, que la plante renferme beaucoup de matières minérales et qu'elle est riche en substances azotées, potasse, chaux, magnésie, chlorures solubles, etc.

D'après M. Th. Schloesing, (Mémoire sur la nicotine et son dosage) la quantité de nicotine, pour les différentes variétés de Tabac est nulle ou presque nulle pour les Tabacs du Levant, de Grèce et de Hongrie, tandis qu'elle est de 2 %

Digitized by Google

pour ceux des Arabes, du Brésil, de la Havane, du Paraguay — pour celui du Maryland de 2,29 — d'Alsace 3,21 — du Pas-de-Calais 4,94 — du Kentucky 6,09, avec les différences déjà données pour Lot, Lot-et-Garonne, Nord, Virginie et Ille-et-Vilaine.

En même temps que la nicotine, le Tabac renferme un deuxième principe (nicotianine) huile volatile, concrète, paraissant ne pas avoir d'influence sur les propriétés de la plante, mais qui fait passer son arome particulier au Tabac. La nicotine est un tel poison qu'il suffit de 10 centigrammes pour tuer un chien de taille moyenne ; et d'une goutte s'il s'agit d'un lapin. D'après *MM*. Nothnagel et Rossbach, il suffit de 0,001 à *0,003* pour déterminer chez l'homme des accidents toxiques graves et persistants. Les suites de cet empoisonnement rappellent beaucoup celles du tétanos. Le poison laisse du reste des traces sur toutes les parties atteintes.

C'est au moyen de cet alcaloïde que différents empoisonnements restés célèbres ont eu lieu. On raconte que le poète Santeuil, ayant bu un verre de vin qui contenait du Tabac d'Espagne en poudre, mourut à la suite de violents vomissements et d'atroces douleurs. D'autre part, le Tabac fut d'abord introduit en Europe comme plante médicinale. Nous ne nous arrêterons pas trop à ses propriétés thérapeutiques, en ce qui concerne les lavements de fumée, la teinture, l'application des feuilles fraîches trempées dans du vinaigre pour



Digitized by Google

guérir la colique, l'infusion à l'extérieur dans le traitement de la dyssenterie, la décoction pour la gale, les fumigations pour la goutte, les feuilles fraîches utilisées pour calmer les douleurs de la migraine. On sait aussi que le Tabac mâché et fumé provoque une sécrétion abondante de salive. On a dû reconnaître toutefois que la plante ne justifie pas une aussi belle réputation, et c'est à d'autres points de vue que le Tabac a joué un rôle considérable. La poudre sert comme sternutatoire, irritant la membrane pituitaire et déterminant une abondante sécrétion de mucosités, soulageant ainsi dans des douleurs de tête, dans certaines ophtalmies. Intérieurement, le Tabac a été employé pour les constipations, la hernie étranglée, les convulsions tétaniques, etc., mais il peut aussi produire les accidents les plus funestes, irritant d'abord, avant l'absorption, les parties qu'il touche en déterminant des nausées, des vomissements, des déjections alvines. Une fois à l'intérieur, il donne lieu à des vertiges, des tremblements, de la somnolence, des lourdeurs de tête, etc. ; il peut même déterminer la mort.

Employé à l'extérieur en décoction, le Tabac est un remède populaire pour détruire l'acarien de la gale ainsi que les pucerons et autres insectes nuisibles du jardin. La fumée, répandue en grande quantité dans les serres, fait périr bon nombre d'insectes qui détruisent les plantes. L'odeur préserve les étoffes de laine de l'attaque de certains papillons. Les Tabacs *géant et gigantesque* du

Digitized by Google

Pérou sont aussi cultivés dans les jardins comme plantes ornementales. Leur développement rapide, le port majestueux, les dimensions des feuilles et les belles fleurs en panicules en font des plantes excessivement recommandables, surtout dans les grands parcs. Il est certain que si le Tabac n'avait pas eu d'autres usages, sa culture aurait pris beaucoup moins de développement.

Convient-il de faire usage du Tabac à fumer, à priser et à mâcher, les trois formes sous lesquelles on l'utilise particulièrement ? L'emploi est-il si nuisible que le prétendent de nombreux adversaires ? C'est une question excessivement complexe à laquelle les uns répondent *oui* et d'autres *non*. Sans prendre parti pour personne, il nous est permis de constater que la consommation du Tabac ne diminue pas, malgré des attaques réitérées. S'il y a moins de priseurs, les fumeurs sont de plus en plus nombreux, car actuellement chacun veut se mettre de la partie.

Est-ce bon ou mauvais ? Les moralistes ne sont pas toujours d'accord, et il en est de même des médecins.

Il est à remarquer que la jeune plante de Tabac est pauvre en nicotine et que la proportion de cette matière toxique augmente avec le développement des feuilles. C'est ainsi que dans les feuilles desséchées et récoltées à différentes époques, on a trouvé les quantités suivantes de nicotine :

Le 25 mai 0,79 p. 100 — le 18 juillet 1,21 — le 6 août 1,93 — le 27 août 2,27 — le 8 septembre 3,36 — le 25 septembre 4,32.

Digitized by Google

Suivant M. Schlœsing, la matière toxique ou nicotine est soumise à des variations qui dépendent de l'âge des plantes, du climat et de la composition du terrain. Les graines ne renfermeraient pas ce principe qui est particulièrement rencontré dans les feuilles. La proportion de l'alcaloïde étant d'autant plus prononcée que le parenchyme est plus épais, il est certain que la nature du sol et les engrais ont une assez grande influence sur la teneur en nicotine. Dans les terres sablonneuses avec sous-sol argileux, les feuilles deviennent généralement épaisses. La dessiccation n'enlève pas les propriétés malfaisantes du Tabac. Le toxique renfermé dans cette plante est tellement actif que quelques gouttes placées sur l'œil d'un chien peuvent le tuer en quelques minutes (Ch. Cornevin), suivant son âge, son sexe et son poids.

En ce qui concerne les personnes, il y a évidemment à considérer l'accoutumance de l'organisme à la nicotine. Que l'on compare, par exemple, les grands fumeurs avec les débutants qui ont des nausées et des vertiges.

On admet généralement qu'il suffit de l'introduction de 8 grammes de Tabac dans l'organisme d'un enfant pour le tuer, 30 à 40 grammes pour l'adulte. Les animaux s'empoisonnent rarement avec des feuilles vertes, mais on compte qu'il faudrait de 500 gr. à 2 kilog. de feuilles sèches pour empoisonner un bœuf — de 300 à 1200 grammes pour un cheval et de 30 à 100 grammes pour les petits ruminants (MM. Schlœsing et Cornevin).

Digitized by Google

Dans tous les cas, s'il est permis de discuter sur l'usage, il y a unanimité pour blâmer l'abus, et en particulier chez les jeunes gens. Il est prudent de ne pas utiliser la chair des herbivores empoisonnés par la nicotine, cet alcaloïde ne se décomposant qu'à 240°, température qui ne se produit jamais dans les travaux culinaires. Si l'arome peut provenir de la culture et de la fabrication, il résulte probablement aussi d'organismes spéciaux, propres à des climats particuliers qui produisent une sorte de bouquet, variable, suivant la provenance. Le planteur a tout intérêt à faire sa récolte avant la complète maturité si elle est destinée à la fabrication de cigares, et de l'attendre si c'est pour faire du Tabac en poudre. Il est à remarquer que l'élaboration de la nicotine paraît être retardée par l'humidité de l'air et du sol, quand elle est surtout aidée par la chaleur. Étant également fumeur, nous ne pouvons être juge et partie, quant à l'effet produit par le Tabac. Toutefois, la grande consommation est à blâmer, car suivant les docteurs Payn, Lebert, Hurteaux, Bouisson, Roux, Leroy d'Etiolles, Lallemand, Beau, Percy, etc., le Tabac produirait le cancer de la lèvre et de l'estomac, des angines et des conjonctivites, des douleurs à l'épigastre, tout en augmentant les maladies mentales. L'habitude, il est vrai, est une seconde mère. C'est ainsi que l'historien Prescott fumait avec une telle passion, que son médecin l'ayant condamné à un cigare par jour, il courait tout Paris pour trouver le plus grand que l'Europe pût fournir, ce qui ne

Digitized by Google

l'empêcha pas d'être un bon et grand travailleur. D'autres célébrités, Scott, George Sand, Milton, Decamps, Wilson, etc., ont sacrifié au Tabac à fumer.

D'un autre côté, Raspail prétendait que la fumée de Tabac est un préservatif certain des maladies épidémiques, et les Tziganes, qui mâchent d'habitude du Tabac, semblent être réfractaires aux maladies infectieuses, principalement à celles qui se localisent dans la gorge. D'après le D[r] Barré, il est plus utile aux personnes affectées de catarrhe et d'asthme, de fumer que de prendre des pastilles de kermès et d'ipéca.

Le cancer des fumeurs, appelé ainsi depuis 1856, est nié par Fleury de Clermont, ou tout au moins il n'admet pas, dans ce cas, l'influence du Tabac ; il en est de même de Turgon et Pietra. M. Santa dit que le cancer des lèvres s'est produit chez des femmes et des enfants n'ayant jamais fumé. Le D[r] Giacomini écrit qu'on peut regarder comme nulle l'action irritante du Tabac chez les fumeurs. M. Morache, professeur agrégé, dit, dans son traité d'hygiène militaire, qu'il serait désastreux dans le cours d'une campagne de priver le soldat de Tabac.

Nous concluons en disant que fumer est une affaire de tempérament et que chacun connaît individuellement comment il se comporte en présence de la fumée de Tabac. Quant à celui qui est réellement un *fumeur de profession*, nous lui donnerons le conseil, s'il n'est pas trop puéril, *d'user du Tabac sans en abuser*.

---

Digitized by Google

## CHAPITRE III.

### Engrais.

Avant de commencer la culture du Tabac, il convient tout d'abord de connaître ses besoins, chose assez facile maintenant puisqu'on est fixé sur sa composition.

Suivant l'agronome distingué Boussingault, 1000 kilog. de feuilles enlèveraient au sol environ 45 k. 71 d'azote, 7 k. 53 d'acide phosphorique, 25 k. 73 de potasse. Les tiges et les racines abandonnées renferment 97 k. 42 d'azote pour 1000 kilog. ; 37 k. 58 d'acide phosphorique et 116 k. 47 de potasse.

Il résulte que 1000 kilog. de Tabac, en plantes, devraient puiser dans le sol environ 143 kilog. d'azote, 45 kilog. d'acide phosphorique et 134 kilog. de potasse.

Il est aisé de comprendre que tous les débris du Tabac retournent à la terre qui l'a produit, si l'on ne veut perdre des éléments en les emportant.

Le sol doit être riche, mais surtout en engrais consommés, terreau, cendres, vidanges, composts, chaux, etc. Les terrains renfermant beaucoup de potasse, de chaux et de phosphate constituent en

Digitized by Google

principe un excellent milieu pour la culture. L'azote doit être introduit sous une forme assez vite assimilable.

On a remarqué que la présence du sulfate d'ammoniaque dans un engrais composé de suint et de superphosphate a augmenté la teneur en nicotine et l'a fait monter de 4,6 à 5,9.

Afin d'obtenir la bonne qualité et la combustibilité, n'oublions pas les engrais phosphatés et potassiques. Toutefois, si le sulfate de potasse à forte dose fait brûler les feuilles en pétillant et augmentela combustibilité; le goût devient piquant et désagréable.

La présence des matières azotées dans cette plante justifie l'usage des fumiers bien préparés, des tourteaux de colza, même du petit lait, des engrais chimiques etc. La dose de nicotine augmente, non seulement avec la quantité de matières assimilées mais aussi avec le nombre de feuilles laissées et d'autant plus que ces organes se trouvent placés plus bas et qu'ils sont plus jeunes. En général, les chlorures doivent être écartés parcequ'ils nuisent à la combustibilité. Les tourteaux oléagineux donnent un beau développement, une texture corsée des feuilles, des côtes moyennes, un bon arome, une force assez élevée en nicotine et combustibilité.

Les tourteaux de colza et autres sont employés en poudre ou délayés dans de l'eau ou de l'urine, dans les proportions de 10000 kilog. environ par hectare. Il est encore préférable de donner d'abord

Digitized by Google

les tourteaux au bétail et d'employer ensuite les déjections pour fertiliser le sol.

Les composts, comprenant toutes les matières, animales et végétales, susceptibles de décomposition et arrosées en cas de besoin, sont excessivement recommandables. L'addition de chaux est surtout nécessaire lorsqu'il s'agit de parties dures, de tiges plus ou moins ligneuses, de chaux, etc. en ayant soin de recouvrir le tout d'une bonne couche de terre.

Les engrais végétaux, obtenus par ce que l'on appelle sidération, sont formés d'herbes, de plantes à croissance rapide, qu'on sème spécialement sur place pour cet usage. Les matières fécales ou *mélangées* avec les urines constituent un excellent engrais dans les proportions moyennes de 250 à 300 hectolitres à l'hectare.

Les balayures des rues sont généralement très bonnes et utilisées, suivant leur richesse, à raison de 30000 à 60000 kilog. par hectare ; s'il s'agit de colombine, 15000 kilog. suffisent. Le guano pur, composé de déjections d'oiseaux, peut être utilisé autour de chaque pied, après la plantation et dans les proportions de 40 à 50 grammes. Dans les fumiers de ferme proprement dits celui de cheval paraît être le plus mauvais pour le Tabac, tandis que celui de porc prend le premier rang et donne un goût très recherché. Le fumier de mouton, à peu près aussi bon, est employé à raison de 40 mètres cubes environ par hectare ; celui de vache vient ensuite dans les proportions de

Digitized by Google

50 mètres cubes à l'hectare. Les différents fumiers de ferme bien mélangés et décomposés, réduits en une masse grasse et courte, peuvent être fournis très avantageusement au sol, en utilisant 60000 à 70000 kilogr. par hectare de Tabac.

En terre forte, on peut mettre beaucoup d'engrais à la fois en se défiant de ceux qui sont frais, si l'on ne veut obtenir du Tabac peu recherché.

Enfin, nons dirons que le Tabac, ayant la potasse pour dominante, exige que cet engrais intervienne largement dans sa culture.

Suivant de nombreuses expériences (Schwerz, Schloesing, Grandeau, de Gasparin, etc.), il résulte que pour faire une récolte approximative de 4000 kilogr. de feuilles de Tabac, il faut donner assez d'engrais pour que les plantes trouvent à l'hectare, en éléments de suite absorbables, 575 kilog. d'azote, 150 kilog. d'acide phosphorique et 579 kilog. de potasse.

Le climat a, croyons-nous, le plus d'influence sur le parfum du Tabac, et c'est avec raison qu'on attribue généralement l'odeur désagréable au mode de fumure, au terrain et au climat froid.

Nous ne sommes, en effet, pas encore parvenus à obtenir, malgré tous les soins, essais et engrais, ce parfum tant recherché des pays du midi. On a pu arriver à d'assez bons résultats sur vieille fumure ou jachère, c'est-à-dire à une odeur moins caractérisée mais toujours peu agréable. D'autre part, le Tabac restant à peu près aussi fort et le rendement étant moins marqué que dans les terres

Digitized by Google

abondamment fumées, la petite amélioration en ce qui concerne la qualité ne peut compenser la grande diminution du produit. Il faut surtout s'attacher à cultiver certaines variétés qui viennent mieux pour un climat donné.

N'oublions pas que la présence de la potasse dans les cendres est indispensable au point de vue de la combustibilité, et qu'il existe un taux maximum de cet élément du 70e au 80e jour après le repiquage, alors que le développement superficiel des feuilles du bas est arrêté.

Si la plante est destinée à la fabrication du Tabac à priser, il est permis d'utiliser des engrais très actifs ; mais, dans le cas qu'on veuille la faire servir pour la pipe ou des cigares, il faut éviter les matières qui donnent de l'âcreté, une mauvaise odeur et qui ne renferment pas assez de potasse, etc. pour faire brûler convenablement le Tabac.

Comme le principe narcotique contient de l'azote et que la substance azotée est rencontrée en forte quantité dans les fumiers frais, il est nécessaire que les engrais soient plus ou moins réduits en terreau ou humus, pour que la nicotine ne se trouve pas dans les feuilles en aussi grande abondance.

Si les plantes foliacées qui demandent beaucoup de fumier frais ne deviennent pas narcotiques, c'est que chaque végétal possède une nature, des propriétés particulières propres à son individu. Avec du fumier frais nous obtiendrons également des plantes de Tabac vigoureuses avec de grandes feuilles, mais la qualité laissera à désirer.

Digitized by Google

Au moment du labour qui précède la plantation, on peut répandre 3500 à 5000 kilog. de tourteaux réduits en poudre ou délayés dans de l'eau de mare ou de fumier qu'on mélange au sol et qu'on enfouit à l'aide d'un hersage. Les engrais chimiques ne sont appliqués que peu de temps avant la plantation.

Dans les terres légères, on fait bien d'augmenter les engrais liquides, les engrais de ferme avançant la maturité pendant les années chaudes et sèches, si on les emploie en aussi grande quantité que dans les terres fortes.

Si les engrais proviennent du règne animal, ils auront été enfouis antérieurement pour qu'ils soient déjà assez décomposés au moment de planter. Il ne faut pas perdre du vue que l'élément calcaire rend le Tabac aromatique.

---

Digitized by Google

## CHAPITRE IV.

### LES DIFFÉRENTS TABACS.

On connaît une cinquantaine de variétés botaniques, annuelles, bisannuelles ou vivaces, herbacées, ligneuses ou sous-ligneuses.

Au point de vue agricole, elles sont principalement groupées en deux classes, l'une à fleurs rouges ou rougâtres et l'autre à fleurs d'un vert-jaunâtre. Le Tabac primitif, introduit en 1560, a donné lieu au Tabac à larges feuilles (Nicotiana Tabacum macrophylla) et au Tabac ordinaire (N. Tabacum vulgaris).

Dans la première race, nous avons d'abord le Tabac de *Maryland à très larges feuilles* (N. Macrophylla latissima ou auriculata).

Le *Maryland à feuilles courtes*, Tabac grec ou de Hongrie, constitue un très fin Tabac pour la pipe. Il vient en plaine, en terrain léger et bien préparé, mais pas en sol fort et montagneux.

En Belgique, on estime généralement les Tabacs de Hongrie. Certaines personnes les trouvent, avec leur précocité, de qualité médiocre ; on aime cependant à les fumer.

Le *Maryland à longues feuilles* (Schaufeltabak

Digitized by Google

en Alsace) ou Tabac de Strasbourg est une des meilleures variétés recherchées pour la pipe et couvertures de cigares, les feuilles prenant une belle couleur. Il demande une terre douce, assez légère et bien apprêtée. Les feuilles sont toutefois plus grandes et plus belles dans les terrains marneux et argilo-limoneux qu'en sols trop légers. Cette variété moins atteinte de la rouille que celle de Virginie est beaucoup rencontrée en Alsace, dans le voisinage de Heidelberg.

Presque tous les Tabacs qui nous viennent d'Amérique, pour la pipe (Brésil, Porto-Rico, Farina, etc.) proviennent de cette variété. Comparés aux Tabacs de Virginie, on les reconnaît au fauve-pâle ou brun-pâle des feuilles, ainsi qu'aux nervures secondaires qui sont minces et forment des angles presque droits avec la nervure principale.

Les feuilles du bas, provenant des plantes cultivées en Amérique, sont vendues dans le commerce sous le nom de *serups* et conviennent très bien pour couvertures.

Pendant la dessiccation, elles ne doivent pas se recouvrir sinon elles se détériorent assez vite, et à la suite de frottement, de coups ou du manque d'aération, des taches noirâtres apparaissent.

Le *Tabac d'Amersfort* ou Maryland à très larges feuilles est d'une grande densité et convient particulièrement pour les carottes. Il lui faut un terrain fertile et assez fort. Chez le Tabac *Maryland à grandes feuilles*, ces dernières sont larges, pendantes et brillantes ; les fleurs sont d'un rouge plus

Digitized by Google

foncé que chez les précédents. C'est une magnifique variété mais qui est assez vite abîmée par le vent ou par le manque d'aération pendant la dessiccation.

En général, les Tabacs de Maryland se font remarquer par des tiges robustes, des feuilles ondulées et amplement développées avec des fleurs d'un rouge-pâle.

Suivant MM. Vilmorin, le Tabac géant à grandes fleurs pourpres, introduit dans nos jardins comme plante décorative, serait une variété de Tabac de Maryland qui en différerait seulement par un plus grand développement de toutes ses parties. Les tiges atteignent plus de 2 mètres de hauteur et les feuilles ont environ 40 centimètres de longueur et 30 centimètres de largeur. Les fleurs sont d'un rose pourpré.

Le *Tabac de Chine* (Nicotiana Chinensis) ou Tabac turc a produit le Tabac Maryland à feuilles courtement pétiolées. Il est fin pour la pipe et on le fume facilement sans préparation, mais il est rare que cette espèce échappe à la rouille.

Le *Tabac de Virginie* (Nicotiana Tabacum) est surtout utilisé pour faire du Tabac à priser. Cependant, dans les sols riches, ses qualités ne sont pas à dédaigner pour le fumeur. Le Tabac de Virginie ordinaire à feuilles larges est beaucoup cultivé pour la pipe et la carotte ; toutefois, on doit préférer la variété à grosses côtes qui vient bien partout, tout en étant vigoureuse, rustique, productive, peu sujette à la rouille et ne donnant

Digitized by Google

pas beaucoup de rejets. La densité et la belle couleur la font rechercher.

A Obourg et ailleurs on cultive beaucoup les variétés de Tabac *Langue de chien*, *Langue de cerf* et *Semois*. Le *Tabac américain* ou T. Goundi, vigoureux, rustique, robuste et à grandes feuilles, convient pour la pipe et pour couvrir les cigares. Il peut marcher de pair avec le Virginie.

Dans le groupe des variétés à fleurs jaunâtres, nous rencontrons le *Tabac rustique* (Nicotiana rustica) à grandes feuilles ou à la violette, répandant une odeur de violette. Il a surtout l'avantage de se développer assez bien où le Maryland et le Virginie constitueraient le cultivateur en perte. Cette espèce est grossière mais à cause de son odeur et de sa précocité, il est souvent cultivé pour être mélangé avec d'autres Tabacs, surtout en Allemagne. Quant à la variété à petites feuilles, son rendement est absolument trop peu considérable. Pour le rendre plus doux, il s'agirait de ne pas l'écimer.

---

Digitized by Google

## CHAPITRE V.

### Rotation — Sol et Labours — Situation et Semis.

Le Tabac, qui tire de la terre la plus grande partie des éléments nécessaires à son développement, est une des plantes qui restituent le moins au sol, ne laissant pour ainsi dire rien. Il vient dans des terrains très différents, mais de préférence francs et légers. Les terres sèches, sablonneuses et douces donnent de meilleurs produits ; en sol riche, bien travaillé, on obtient un développement rapide, des plantes vigoureuses. Il faut un fond composé d'argile et de sable principalement avec beaucoup d'engrais décomposés et bien mélangés au sol ; c'est ce que l'on a appelé avec quelque raison *vieille fumure* ou *vieille force*.

Il est reconnu, admis, qu'en fournissant les engrais fermentés en quantité voulue, qu'en restituant au sol les éléments enlevés, il est permis de cultiver le Tabac à la même place pendant plusieurs années consécutives. D'autre part, les feuilles d'une première récolte produisent souvent du Tabac piquant, âcre, tandis que le produit des années suivantes est plus parfumé, d'un goût plus



Digitized by Google

agréable. Les exemples ne manquent pas, au pays du Tabac, d'une culture successive de cette plante pendant un grand nombre d'années.

Du reste, les plantes vivaces, en général, se succèdent plusieurs fois de suite et le Tabac peut être considéré comme tel. Il a aussi été reconnu que les plantes à *senteur* présentent plus d'odeur au bout d'un an de culture. Suivant le sol, l'expérience doit décider s'il y a lieu de traiter le Tabac comme plante annuelle ou plante vivace. Il succède à peu près à n'importe quelle récolte, pourvu que la terre soit profondément travaillée, bien façonnée et qu'elle contienne beaucoup de principes fertilisants. En Belgique, il succède assez souvent à une céréale ou une oléagineuse, ce qui permet de donner, avant les mauvais temps, un bon labour et des engrais en quantité suffisante, liquides ou solides suivant le sol. C'est ainsi que procèdent un grand nombre de cultivateurs de Grammont, Ninove, Alost, Harlebeke, Menin, etc. En Campine comme chez beaucoup de Hollandais, le Tabac succède souvent avantageusement à lui-même; on le fait aussi précéder du Colza et suivre de la Betterave ou du Seigle.

Si les Tabacs américains sont supérieurs aux nôtres, cela est dû en partie au climat, mais aussi, il faut le reconnaître, à la culture proprement dite qui ne demande pas d'engrais nouveaux. Ce sont des terres vierges, renfermant beaucoup d'*humus* ou qui se trouvent le long des cours d'eau, et constituées par les alluvions. Les cultivateurs du

Digitized by Google

Nord qui ne se trouvent pas dans des situations privilégiées doivent surtout étudier la nature du sol et des engrais qui exercent une grande influence sur les qualités.

Nous savons que le Tabac renferme un *principe narcotique* qui occasionne des nausées aux jeunes fumeurs, et une *matière grasse* qui suinte des poils pour constituer un état gras et âcre. Le Tabac est d'autant plus fort et plus désagréable qu'il présente une plus forte dose de ces deux substances. On sait aussi qu'un sol et des engrais contraires produisent l'âcreté, comme les terres humides, froides et fortes ainsi que les fumiers proprement dits, mal préparés, non décomposés.

Dans le nord, climat peu favorable à la culture du Tabac, il convient de bien travailler le sol, pour que les eaux, l'air et le soleil le pénètrent facilement. Les racines se développent ainsi en toute liberté et la plante est plus résistante pendant les temps secs et chauds. Il faut un terrain bien ameubli et propre, au moins un labour avant l'hiver et un pour la plantation, surtout au printemps.

Les façons multipliées doivent avoir lieu plus tôt pour les terres fortes et calcaires que dans les sols légers, sablonneux ; elles se font en automne, en hiver et au printemps, pour les premières, tandis que pour les seconds on peut labourer seulement au printemps si l'on dispose d'engrais consommés.

On pratique d'abord après la récolte qui précède

Digitized by Google

la culture du Tabac et en terre plus ou moins forte et calcaire, un labour de déchaumage d'environ 8 centimètres de profondeur. En automne, on fait un second labour, moyen, de 15 à 20 centimètres, avec fumier, s'il est long. On pourra ne mettre l'engrais qu'en mars s'il est décomposé. Enfin, un troisième labour sera nécessaire au printemps, à une profondeur de 25 à 30 centimètres environ pour bien mélanger le sol et les engrais. Un dernier travail est pratiqué environ un mois plus tard, à peu de profondeur pour que les engrais ne reviennent pas à la surface, au moins des hersages croisés pour unir et réduire la surface au moment de planter.

Certains cultivateurs disposent leur champ en buttes, planches ou billons plus ou moins distancés et hauts, selon le degré d'humidité du sol, et surtout en Hollande où le Tabac est généralement cultivé pendant plusieurs années à la même place.

Quant à la situation, les endroits clôturés, trop abrités, ne sont pas aussi favorables à la qualité que le plein champ.

*Semis.* — Pour entreprendre la culture du Tabac en grand, il est nécessaire de disposer d'abord d'un terrain appelé pépinière où on fait l'élevage des jeunes plants. La pépinière est forcée si on établit d'abord une épaisseur de 50 à 60 centimètres de fumier chaud, qu'on recouvre ensuite de 15 centimètres de terre légère. Le tout doit présenter une inclinaison vers le Sud, être entouré d'un coffre formé de quatre planches et recouvert de

Digitized by Google

châssis vitrés ; c'est ce que l'on appelle une couche.

Si la pépinière est libre, c'est-à-dire sans couche de fumier, il convient de choisir une bonne exposition et un terrain bien préparé. Dans le nord, il est nécessaire d'établir des couches pour avoir des plants plus précoces. Si la pépinière n'est pas abritée, il ne faut pas perdre de vue que le Tabac est tendre, très exposé aux gelées et qu'il convient d'enfoncer des piquets pour recevoir des tringles de bois et des paillassons lors des mauvaises nuits, afin de préserver les plantes jusqu'au matin.

En comptant en moyenne 3500 pieds à l'hectare, il faudrait environ 40 mètres de pépinière, si on met par l'éclaircissage les jeunes plants à 3 ou 4 centimètres de distance. On pourrait obtenir le même nombre sur moins de 10 mètres, mais les plantes sont *filées*, mal constituées.

La meilleure graine est celle de la dernière récolte ayant atteint sur la plante son complet développement, sa parfaite maturité. Les semences qui murissent après la rentrée, au grenier, etc. donnent souvent des sujets moins vigoureux, peu rustiques. Pour s'assurer de la bonne qualité des graines, et à défaut d'un appareil spécial, on mouille un morceau de drap qui reçoit quelques semences et est ensuite plié en deux, puis soumis à une température de 15 à 18 degrés ; on peut aussi faire l'essai dans des pots.

La germination a lieu au bout de 5 ou 6 jours.

Sur couche et sous châssis, on sème en février-mars ; en plein air, on le fait le plus tôt possible,

Digitized by Google

(5 à 7°) à bonne exposition et sur côtière, en terre meuble, fertile et bien tassée. La semence est recouverte très légèrement avec un peu de cendres fines, de sable ou du terreau léger, environ deux millimètres, puis on arrose règulièrement. Il est impossible de bien semer si l'on n'ajoute pas à la graine une matière fine quelconque. On se rendra facilement compte de la finesse des semences en sachant que le célèbre Linné en a compté jusque 40.320 dans une capsule de deux centimètres de long sur sept millimètres de large. Un centimètre cube de graines mûres et bien formées en contient 11.005, d'où on sème assez régulièrement en se servant d'un fin tamis contenant environ 2 parties de graines et 8 parties de sable fin ou de cendres de bois qui ont l'avantage de chasser l'altise ou puce de terre. Pour les arrosements, il faut se servir d'un arrosoir à pomme fine, et seulement quand la terre blanchit, trop d'humidité faisant pourrir les plantes. Les germes apparaissent vers le dixième jour, et il est utile à ce moment de les recharger d'un peu de terreau.

---

Digitized by Google

## CHAPITRE VI.

### Plantation et Soins de culture.

Vu sa racine pivotante, le Tabac demande un sol assez profond, meuble et substantiel, autant que possible sans engrais nouveaux. De la fraîcheur sans trop d'humidité et un abri contre les vents du nord lui sont favorables. Il est à remarquer aussi que dans les terres arides et trop maigres, la maturité est trop précoce.

Dans un bas-fond, la culture n'est guère facile non plus, parce que l'humidité devient très mauvaise quand les feuilles durcissent et commencent à mûrir. La rouille et les premières gelées empêchent presque toujours, dans ce cas, une maturité complète en abimant des plantes. Sur les hauteurs, le Tabac est exposé à souffrir de la sécheresse, surtout dans sa jeunesse et à ne prendre ainsi qu'un faible développement. Les sols qui longent les grands cours d'eau, les forêts défrichées, riches en matières humeuses, les prés rompus, etc. produisent du bon Tabac.

Sur les hauteurs, il est bon, pour abriter les plantes, de cultiver tous les 15 ou 20 mètres une ligne de haricots sur perches distantes de 50 à 60

Digitized by Google

centimètres. Sous notre climat, on plante généralement le Tabac depuis le 15 mai jusqu'au 15 juin. En plantant plus tôt, on pourrait couvrir les plantes avec des godets qui sont enlevés le matin, ou des cornets en papier huilé. Si on plante trop tard, le produit est moins pesant, de qualité inférieure. Il n'est alors ni consistant, ni onctueux ; il manque de maturité et, malgré toute la fermentation possible, le feuillage conserve souvent sa couleur verte.

Pour planter, le mieux est de choisir des sujets qui n'ont que quatre ou cinq feuilles, car ce sont autant d'organes qui n'arriveront pas au plus grand développement ; ensuite, l'évaporation est moins forte que s'il existe 7 ou 8 feuilles et la reprise est plus facile. Au moment de la plantation, il faut avoir soin de mouiller le sol dès la veille, s'il est trop sec, de soulever la plante de manière à obtenir le plus de racines possible et à ne pas froisser les feuilles. On procède le plus vite possible à la mise en terre, les racines ne devant être ni desséchées ni flétries. Aussi est-il bien préférable d'avoir une pépinière, afin de pouvoir combler les vides au besoin.

On observe généralement une distance de 50 à 60 centimètres entre les plants. Des cultivateurs, tout en adoptant cette distance entre les lignes, ne conservent que 40 centimètres dans la ligne ; d'autres, enfin, rapprochent les lignes pour éviter une trop grande dessiccation du sol ou admettent plus de distance pour que les feuilles, disent-ils, puissent acquérir leur plus grand développement.

Digitized by Google

La chose principale, c'est de ménager une assez grande distance entre les plantes pour effectuer tous les soins voulus sans nuire aux feuilles, binage, buttage, pincement, etc. A cet effet, il existe un procédé adoptable consistant à doubler ou tout au moins à augmenter l'espacement après deux lignes afin d'avoir un grand sentier pour procéder facilement aux différentes opérations que le Tabac réclame.

La plantation se fait au plantoir et souvent mieux à la main, dans une terre bien préparée.

En rapprochant trop les plantes pour avoir du Tabac léger, les feuilles sont minces, fragiles et se prêtent mal aux manipulations. Il vaut mieux admettre un espacement convenable et enlever une partie de nicotine par des lavages, lors de la fabrication, en cherchant à ramener cet élément au chiffre de 2 %, comme le font les cultivateurs de la Havane.

Autant qu'il est possible, on procède à la plantation par un temps couvert, en lignes parallèles et en quinconce. Dans les environs de Werwicq, les lignes sont distantes de 50 centimètres environ, et les plantes dans la ligne de 35 à 40 centimètres. On enfonce les plantes jusqu'au premier nœud, et si c'est par un temps sec, il est nécessaire d'arroser de suite et d'ombrager à l'aide d'une feuille de choux, de foin, d'herbe, etc., afin d'éviter la dessiccation. Une dizaine de jours plus tard, il convient de remplacer les plants qui ont manqué.

Il est prudent d'entourer le pied des plantes

Digitized by Google

avec de la chaux en poudre pour écarter les limaces qui en sont très friandes.

Dès que la reprise est assurée, on donne un labour à la houe ou à la binette, ouvrage que l'on renouvelle assez souvent pour aérer le sol et détruire les mauvaises herbes. C'est aussi le moment d'appliquer des engrais liquides, vidanges, tourteaux de Colza en poudre, un demi-litre de petit lait par plante, etc., des engrais chimiques azotés, de la potasse, suivant la nécessité et toujours, autant que possible, par un temps de pluie. Le petit lait donne au Tabac un goût particulièrement agréable.

Généralement, le troisième binage est confondu avec le buttage. On amoncelle de la terre autour de chaque pied à une hauteur de quelques centimètres. Dans les terrains secs, sur les hauteurs, en pente, on arrose avec de l'eau dans laquelle on fait dissoudre ou délayer de la colombine, des tourteaux, etc., jusqu'au moment où le Tabac ait acquis tout son développement. Dans les mêmes conditions, certains cultivateurs-amateurs, qui élèvent du Tabac pour leur consommation seulement, ont recours au *paillage*. Ce travail consiste à étendre du fumier court, consommé, sur tout le terrain, pour conserver la fraîcheur et fournir aux plantes des éléments nutritifs. D'autres, au dernier binage, font aussi l'épamprement en enlevant les feuilles séminales, ou de la base.

*L'écimage* ou pincement de l'extrémité de la tige a lieu, suivant différentes circonstances, à 8-12

Digitized by Google

belles feuilles et même plus, souvent quand la tige florale apparaît. Tous les soins tendent à obtenir un ample feuillage, lourd, avec le maximum des qualités. Or, les trois ou quatre feuilles de la base sont moins développées que les supérieures, de sorte qu'il y a une légère augmentation de bas en haut, excepté vers l'extrémité. Le pincement a pour but de concentrer les principes nutritifs dans les feuilles conservées et de leur faire acquérir rapidement un grand développement. Il en est de même de *l'ébourgeonnement* qui consiste à supprimer les pousses qui apparaissent à l'aisselle des feuilles par suite du pincement. Tous ces jets sont généralement enlevés dès leur apparition et cependant nous conseillons de ne pas trop se hâter dans ces différentes opérations, tant au point de vue du travail et du rendement que sous le rapport des qualités du Tabac. En effet, si les racines sont des organes absorbant les principes nutritifs du sol, les feuilles règlent la marche de la nutrition puisqu'elles sont chargées d'élaborer ces mêmes principes. Quand l'estomac ne fonctionne pas bien, la bouche se refuse à une grande absorption ; c'est pourquoi nous sommes aussi partisan, tant au point de vue du rapport et des qualités que sous celui de l'économie du temps, c'est-à-dire pour éviter la formation d'autres séries de bourgeons ou en arrêter la marche, de pincer le bourgeon terminal qui se développe après l'écimage, à 4 ou 5 centimètres quand il en a 15 environ. Quant à ceux qui se forment ensuite à l'aisselle

Digitized by Google

des feuilles laissées, rien n'empêche de les pincer, au moins en partie, à une ou deux feuilles, quand ils ont une dizaine de centimètres.

La force du Tabac et ses qualités dépendent, en grande partie, du pincement. D'une manière générale, sans oublier le climat et la situation, on pince à 8-10 feuilles pour avoir un produit fort, et à 12-14 feuilles dans les meilleures expositions pour que le Tabac soit de bonne qualité. Si l'on cherche le Tabac doux, on laisse 16-17 feuilles si possible. Toutefois, les premières formées renferment plus de nicotine.

Nous disons aux cultivateurs d'établir des champs d'expérience, des cultures comparatives, tant pour le pincement et l'ébourgeonnement que pour les engrais.

Dans les endroits exposés aux vents, on donne la préférence aux variétés à feuilles rapprochées et on pince court. Ce dernier travail est pratiqué vers le milieu du jour, alors que les feuilles sont bien ouvertes ou inclinées. L'ébourgeonnement ou pincement des pousses latérales commence une huitaine de jours après l'écimage de la tête, puis on pratique un dernier binage, s'il y a moyen.

En Belgique, de même qu'en Hollande, on conserve généralement 9 à 12 feuilles dans les terres pauvres et 12 à 15 dans les bons sols. L'écimage doit être fini vers le 15 août. Pour récolter de la bonne graine, on réserve quelques plantes qui ne seront pas étêtées, saines, avec une tige forte, bien formée et pas trop haute. Il faut avoir soin de

Digitized by Google

ne pas cultiver plusieurs variétés porte-graines, en même temps, dans le même jardin, afin d'éviter l'hybridation. Il est très utile de butter et même de tuteurer, pour ne pas être exposé à différents accidents. Six bons pieds de Tabac peuvent fournir environ un 1/2 litre de graines ou 200 à 225 grammes. Elles murissent et on les récolte en octobre par un temps sec, au fur et à mesure que les capsules deviennent d'un roux-brunâtre. Si le temps était à la pluie, il serait préférable d'enlever complètement les sujets avec motte pour les mettre dans un lieu chaud, éclairé et aéré où l'on attendrait la maturité. La meilleure graine pour semer est celle d'un an. A deux ans, elle ne lève presque plus, si elle a été enlevée des capsules, tandis qu'on la conserve facilement trois ans, si elle reste enfermée dans son enveloppe.

Il est bon de rappeler que les Hollandais préconisent le meilleur procédé de plantation et de culture. Le terrain étant bien préparé comme il a été dit plus haut, on établit des buttes d'une hauteur de 20 centimètres et d'une largeur de un mètre avec des rigoles entre les buttes d'environ 40 centimètres de largeur. Chacune des buttes reçoit deux lignes distantes d'environ 40 à 50 centimètres. Les rigoles ou chemins servent à faire la récolte et à donner les divers soins. On laisse ainsi de 18 à 20 feuilles et même plus, s'il y a moyen. La culture sur butte, présente une terre parfaitement bien aérée. S'il fait humide ce sont les racines extérieures surtout qui fonctionnent, et

Digitized by Google

par un temps sec, les racines de l'intérieur travaillent le plus. C'est ainsi qu'on arrive à cultiver les variétés les plus recherchées, Maryland, Havane, Connecticut, etc., avec de nombreuses et larges feuilles de qualité supérieure.

Parmi les *parasites végétaux* nuisibles au Tabac, nous citerons particulièrement l'Orobanche rameuse de Linné (Phelipæa ramosa). Cette plante présente des écailles le long de la tige et fleurit de juin à septembre. Les graines paraissent ne germer que quand elles se trouvent en contact d'une racine qui leur convient et sur laquelle elles se fixent en épuisant cet organe. Cependant, on a rencontré des fibrilles d'Orobanche adhérant au sol. Dans tous les cas, elle vit au détriment de la plante cultivée, en absorbant une quantité de sucs nutritifs préparés, et en pressant fortement sa tige de manière à faire languir le Tabac. Les feuilles fléchissent comme s'il faisait trop sec et toute une récolte peut être anéantie, si l'on n'y porte remède à temps, surtout quand le mal se montre avant le grand développement des feuilles. Il est indispensable pour prévenir ce fléau, de détruire l'Orobanche, avant sa floraison, jusqu'au dernier sujet. On fait la chasse aux limaces, le soir et le matin, tout en semant de la poussière de chaux, même du sel, etc., à la surface du sol. Pour l'altise ou puce de terre qui attaque les jeunes feuilles, il est très bon, le matin à la rosée, de saupoudrer les feuilles avec de la suie, de la chaux en poussière et de bassiner souvent. Il faut aussi

Digitized by Google

rechercher les chenilles et détruire les pucerons à l'aide d'aspersions au jus de Tabac, etc. Les larves du hanneton, vers blancs, turcs ou taons, grands ravageurs des racines, — si l'on doute de leur présence, — sont combattus le plus sûrement en plantant quelques pieds de Laitue ou de Fraisier. On est certain que les vers blancs se trouvent au pied de ces plantes dès qu'elles se fanent. Pour éviter la ponte, il est indispensable de faire la chasse à l'insecte parfait, à la saison, en secouant les arbres pendant le milieu du jour, pour faire tomber les hannetons et les ramasser.

Il existe bien des insecticides, injections de *benzine* (huile extraite du goudron) dans le sol, etc., mais ces procédés de destruction sont très coûteux et pas bien pratiques. Le mieux est de déchaumer le terrain vers la fin d'août à une profondeur de 12 à 15 centimètres. En effet, la ponte ayant lieu au printemps, vers le mois de mai, les petites larves qui en résultent se trouvent encore à peu près à cette profondeur lors de ce labour, et elles sont ramenées à l'air pour y périr.

Dans les terres peu perméables, humides, les racines étant parfois arrêtées dans leur fonctionnement, on constate souvent la présence de la *rouille* par des taches d'un jaune-orange et plus ou moins roussâtres.

La *Nielle* ou *échauboulure* est caractérisée par des marbrures jaunâtres qui se transforment ensuite en taches de rouille. Le blanc, comme la rouille, est une production cryptogamique, un

Digitized by Google

champignon. Il se forme d'abord dans les racines mal venues, peu ramifiées ; la moëlle est molle et la tige n'a pas assez de force pour produire des pousses.

Rien que par le contact des feuilles atteintes au séchoir, les feuilles saines sont vite couvertes de moisissures (1). Pour ces maladies cryptogamiques, il faut détruire complètement les pieds malades et, comme moyens préventifs, faire usage de la *bouillie bordelaise*, à la chaux et au sulfate de cuivre, environ deux kilogr. de chacun de ces éléments pour un hectolitre d'eau. La *Chlorose*, jaunissement des feuilles ou état maladif général de la plante, peut provenir du manque d'engrais azotés, pas assez décomposés ou trop nouveaux, d'une trop forte sécheresse ou d'une trop grande humidité. Il est donc assez facile de prévenir cette maladie.

(1) *Alternaria tenuis*, attaquant les jeunes plants de Tabac et toutes les parties sèches des végétaux restées à l'air.

Digitized by Google

## CHAPITRE VII.

### Récolte. — Dessiccation. — Séchoirs et Conservation.

On doit récolter le Tabac au moment convenable, sinon il perd de ses qualités. La récolte se fait au fur et à mesure de la maturation des feuilles ou bien on attend que ces dernières soient toutes à peu près mûres pour couper les pieds. Certains cultivateurs les suspendent ensuite à des lattes ou des cordes sous des auvents, à l'abri de la pluie.

Toutefois, les séchoirs, avec des lattes assez distancées pour que les pieds ne se touchent pas, valent mieux. On peut ainsi aérer ou chauffer pour éviter la moisissure pendant les temps humides. La dessiccation terminée, on enlève les feuilles en faisant un triage soigné et on les met en paquets, appelés *manoques*, que l'on place en balles ou en tonneaux ; certaines personnes ont même l'habitude de les entourer de paille d'avoine pour leur faire acquérir plus de qualités.

On voit que le Tabac est presque bon à récolter quand les feuilles se brisent, qu'elles sont tachetées et marbrées de jaune plus ou moins brunâtre, que



Digitized by Google

la surface n'est plus plane, que la pointe, avec des ondulations, penche vers le sol, que les nervures se cassent avec bruit et facilité. Au bon moment, toutes les plantes jaunissent en répandant une odeur plus prononcée. Dans tous les cas, il ne faut pas attendre les froids pour effectuer la récolte, mais si elle a lieu avant les signes précurseurs, le Tabac est moins bon et plus léger.

De même que pour le développement, la maturité commence par les feuilles de la base et se continue en gagnant le sommet.

Il convient de faire la récolte par un beau temps et lorsque les plantes sont bien sèches. En Belgique, on cueille généralement toutes les feuilles en même temps ou bien on coupe les pieds au ras du sol, pour les laisser se faner d'abord pendant les heures les plus chaudes de la journée et les transporter ensuite dans un hangar ou un grenier, à l'abri du soleil et même dans un milieu un peu obscur.

C'est surtout dans les pays chauds et secs qu'on réussit à récolter le Tabac en tige, quand les premières feuilles du bas sont bonnes. En effet, ces dernières étant, dans ce cas, rarement épaisses et renfermant peu d'eau, elles sont ainsi exposées à une rapide dessiccation qui altère les sucs au lieu de les concentrer ; la fermentation ne se fait qu'imparfaitement et le produit diminue de valeur. C'est pour conserver plus longtemps l'humidité aux feuilles qu'on fait la récolte de cette façon ou qu'on les dépose, au fur et à mesure de la cueillette

Digitized by Google

dans un endroit ombragé. Là, on forme des petits tas d'une douzaine de plantes, afin d'obtenir une douce fermentation et chaque jour, pendant cinq ou six jours, on refait les tas en mettant les parties extérieures à l'intérieur, jusqu'à ce que les feuilles aient pris une belle teinte jaunâtre. Ensuite, on les suspend à l'aide de crochets, de petits bois qui traversent les tiges ou au moyen de baguettes qui traversent la côte, à des fils de fer tendus, des cordes, des perches, etc., où l'on peut faire circuler facilement l'air, soit dans un grenier, sous un toit de chaume ou dans un milieu particulier appelé séchoir.

Dans les pays du Nord, il faudrait ne cueillir les feuilles que quand elles sont mûres et à partir du bas ; en arrachant la plante entière, quand les premières feuilles sont bonnes, celles du haut ne seront pas assez développées, présenteront un rendement moins considérable et des qualités inférieures. N'oublions pas, enfin, que les feuilles ne mûrissent plus bien dès qu'elles sont coupées ; l'air, la chaleur, la lumière doivent tout particulièrement intervenir pendant la vie de la plante. Généralement, quand on cueille le Tabac en feuilles, la partie moyenne de la tige est récoltée huit à dix jours après la partie inférieure, et le tour des feuilles supérieures vient quinze jours à trois semaines plus tard.

En Belgique, on récolte ordinairement toutes les feuilles en même temps, quand la majeure partie est à peu près mûre. On en fait deux ou trois

Digitized by Google

catégories, d'après leur développement, puis on les place par paquets d'une douzaine sur des claies qui reposent sur le sol ; une fois qu'elles sont fanées, on les transporte au séchoir, soit un grenier, un hangar, etc. où elles sont enfilées à l'aide de cordelettes ou de baguettes. Au moyen d'une aiguille spéciale, assez longue, on perce successivement la base de la grosse nervure de chaque feuille en observant un certain espacement et en déterminant la longueur du cordeau suivant l'étendue du séchoir. Si on se sert de perches, elles doivent être minces, assez longues et suffisamment résistantes pour ne pas ployer ; on fait d'abord un trou, avec un couteau, à la base de chaque grosse nervure, dans lequel on fait passer la baguette dès qu'on en a assez pour la garnir.

Avant de les transporter au séchoir, il est bon de les suspendre d'abord, étant enfilées, à des arbres ou des saillies de toitures, pour qu'elles se débarrassent d'une partie de leur eau. On les fait ensuite dessécher en les suspendant à l'intérieur ou sous abri. Le Tabac reste dans cet état, si les plantes sont entières, jusqu'au moment où il soit bien sec et qu'on puisse facilement détacher les feuilles pour procéder au *marottage*. Ce dernier travail consiste à faire des paquets de douze feuilles liées ensemble. Avec ces paquets, on forme ensuite des ballots d'une dizaine de kilogr. comprimés avec une presse spéciale ou serrés vivement avec des osiers. Beaucoup de cultiva-

Digitized by Google

teurs lient les ballots dans la paille d'avoine. Au bout d'un an, on peut déjà fumer le Tabac, mais il n'est bon qu'au bout de deux ans, et il s'améliore encore avec l'âge. Cent plantes donnent cinq à sept kilogr. de Tabac.

En prenant plus de soins encore, on arrive à de meilleurs produits. On étend aussi les feuilles sur des claies, au fur et à mesure de la cueillette, pour les porter sur des paillassons étendus au séchoir, la pointe en haut et le gros bout en bas, l'une contre l'autre. Quand le temps est au beau, on peut couvrir le tout avec des feuilles à plat. Dès qu'elles sont suffisamment ramollies et blanchies (après quelques jours) pour ne plus craindre de les casser au cours des manipulations, on perce la base des côtes pour y introduire les baguettes et en faire des guirlandes. On rapproche insensiblement les feuilles et les baguettes, et lorsque la dessiccation est complète, les Hollandais en font des meules.

Pour récolter le Tabac en tige, on coupe les plantes à quelques centimètres du sol, sans abîmer les feuilles, et on les laisse par terre jusque fanaison ou on les emporte de suite dans un endroit à l'abri, pour les suspendre, la base de la tige en haut. Cette dernière opération fait prendre aux feuilles une teinte jaunâtre, mais il est nécessaire d'observer si l'échauffement n'est pas trop considérable. Au bout de trois à quatre jours, la couleur étant assez prononcée, on transporte le tout au séchoir, où l'on dispose différemment le Tabac

Digitized by Google

suivant le milieu, les circonstances et même les localités. Ailleurs aussi, les tiges sont coupées ras du sol, pour les étendre par terre ou les placer par petits tas, pendant un jour ou deux en les retournant plusieurs fois. Les feuilles sont ensuite détachées dans un endroit abrité et laissées les unes sur les autres pendant trois, quatre ou cinq jours. Une fois devenues jaunâtres, elles sont enfilées pour les faire sécher. Il est même des cultivateurs qui enlèvent seulement les feuilles des tiges quand elles sont assez sèches pour en faire alors des tas qui sont livrés à la fermentation, en surveillant toutefois le degré de chaleur. C'est seulement après cette dernière opération qu'on s'occupe de faire des manoques. De quelque manière qu'on prépare les plantes après la coupe, il faut éviter un trop fort soleil, la pluie et une fermentation trop prononcée. Les locaux généralement destinés à sécher le Tabac ne remplissent guère toutes les conditions désirables sous le rapport de l'abri, de l'ombre, de la température, de la ventilation, de l'humidité, etc., que là, où la plante à Nicot constitue un commerce important, par exemple en Amérique. A l'abri d'une trop vive lumière, l'air et l'humidité devraient toujours être distribués proportionnellement à la chaleur.

En Belgique, les séchoirs sont ordinairement très simples et même insuffisants. Ce sont ordinairement des hangars ouverts sur les côtés et comprenant de gros supports sur lesquels repose une toiture en paille ; d'autres fois, le hangar est com-

Digitized by Google

plètement fermé avec des portes que l'on ouvre à volonté. Parfois aussi la dessiccation a lieu dans une grange ou un grenier.

Dans tous les cas, que des perches soient enfoncées et disposées verticalement et parallèlement, pour ne pas entraver la marche des courants d'air, avec des crochets ou des chevilles pour les relier par des baguettes transversales ou des ficelles, ou que les plantes se trouvent suspendues à une toiture, la dessiccation doit se faire à l'ombre ; on évite en même temps les brouillards et on aère convenablement pour chasser les vapeurs d'eau et renouveler l'air du local. Il existe aussi des séchoirs légèrement faits en briques. Si la Virginie nous envoie du bon Tabac qui a subi la dessiccation dans des séchoirs en bois, Schwerz recommande comme les meilleurs et les plus simples, des hangars fermés par des treillages et des toitures présentant des lucarnes des deux côtés, pour la circulation de l'air. On pourrait remplacer le treillage par des planches clouées horizontalement et laissant entre elles un vide d'environ un demi-centimètre. Les séchoirs à persiennes sont également mis en pratique dans certaines localités.

Les Hollandais récoltent d'abord les feuilles inférieures, appelées *zandgoed*, vers la fin de juillet, puis celles du milieu, une huitaine de jours plus tard, sous le nom de *aardgoed ;* enfin, les feuilles supérieures nommées *bestgoed* ne sont enlevées que environ trois semaines plus tard, à leur complète maturité qui s'annonce par des boursouflures, des

Digitized by Google

protubérances, etc. Elles sont enfilées à des baguettes, portées au séchoir et, une fois ressuyées, passées à de nouvelles baguettes qui comprennent deux ou trois fois plus de feuilles. Au bout de quelques jours, la dessiccation étant complète, on peut rapprocher les baguettes ou former les tas. Les feuilles récoltées vertes ne peuvent passer par une dessiccation rapide, car alors le Tabac conserve une coloration verte qui n'est guère recherchée par les consommateurs ; il devient léger et cassant. Si les feuilles sont desséchées trop lentement, dans un air saturé de quelque peu d'humidité, on est à peu près sûr de voir survenir des moisissures et la pourriture, le Tabac étant, du reste, une plante très hygrométrique. Une fois au séchoir, les feuilles doivent être l'objet d'une grande surveillance. La dessiccation a lieu à l'ombre, mais elle doit être activée et régularisée par une ventilation bien comprise. En août-septembre, la dessiccation se fait régulièrement, et au bout de sept à huit semaines, elle est complète. Plus tard, les brouillards et l'air froid et humide sont à craindre et on est souvent obligé de fermer les ventilateurs, tout en chauffant le local.

Le Tabac est suffisamment sec lorsque sa coloration est passée du jaunâtre au brun, que la côte est devenue molle et tendre, qu'elle ne croque plus et a perdu son humidité, ayant acquis enfin une certaine élasticité. Il faut généralement une quarantaine de jours pour arriver à une bonne dessiccation.

Digitized by Google

Si, par une cause quelconque, le Tabac est devenu trop sec ou trop humide, il faut attendre pour l'enlever, si on ne veut s'exposer à le voir se casser ou se gâter lors de la mise en tas. Les feuilles, arrivées au point voulu de dessiccation, sont désenfilées et soumises à un dernier triage.

On fait ordinairement trois catégories qui représentent trois qualités, suivant la largeur du limbe ; celles qui sont abîmées doivent être placées à part comme déchets ou pour brûler. Les feuilles, avec les pédoncules du même côté, sont réunies en paquets d'une soixantaine qu'on appelle *manoques*, liées au moyen d'une feuille résistante et assez large. Ces paquets sont étendus sur un grenier et retournés tous les huit ou dix jours jusqu'aux gelées pour compléter la dessiccation. Les manoques sont ensuite mises en tas de 70 à 80 centimètres de hauteur et de largeur, en s'assurant de temps en temps si les feuilles ne s'échauffent pas, car alors il faudrait de nouveau ouvrir et étendre les paquets, en mettant à l'extérieur ceux qui se trouvaient à l'intérieur. Dès que l'échauffement sérieux n'est plus à redouter, on couvre avec des toiles et un certain poids pour entretenir une légère fermentation qui, au lieu de nuire, est à même de relever les qualités du Tabac.

Après le désenfilage — la dessiccation étant obtenue et le classement ou dernier triage fait, — les manoques peuvent aussi être mises en petits tas jusqu'après l'hiver.

En mars-avril, les tas sont reformés avec trois

Digitized by Google

manoques, puis avec quatre un mois plus tard et enfin, pour finir, on peut faire de grands tas pour plusieurs années quand le produit est reconnu comme étant de bonne qualité.

En résumé, et d'une manière générale, les feuilles destinées à la pipe doivent être récoltées bien mûres, même jaunes pour certains cultivateurs, avant d'être soumises à la dessiccation.

Au contraire, si elles doivent servir comme couvertures, le degré de maturité ne doit pas être trop avancé, et il est bon de faire la cueillette quand on constate la présence de taches jaunes.

Pour notre pays, on peut adopter la première quinzaine de septembre comme époque ordinaire et moyenne de la récolte. Il ne faut pas perdre de vue que la maturité marche de bas en haut et qu'il y a lieu de commencer les cueillettes par les feuilles du bas qui constituent ordinairement la troisième qualité. Quelques jours plus tard a lieu la récolte des feuilles du milieu (2e qualité) ; on termine avec les grandes feuilles supérieures qui mûrissent les dernières et constituent la première qualité. Le Tabac récolté trop tôt perd en poids et en qualité ; si on attend trop tard, on expose les plantes aux premières gelées, de même qu'à une perte en poids et en propriétés aromatiques. Enfin, la maturité se reconnaît encore à quelques signes particuliers qu'il est utile de mentionner. C'est ainsi qu'une feuille, dans ce cas, tournée contre le soleil, présentera au travers des taches d'un jaune plus ou moins huileux et prendra une consistance

Digitized by Google

parcheminée en se ridant, en abaissant sa pointe vers le sol et en dégageant une odeur plus pénétrante. C'est encore un indice de maturité si, après avoir coupé une tige, on aperçoit un cercle rougeâtre à la surface de la partie entamée.

Si les rosées de septembre — suivant différents spécialistes — sont reconnues excellentes pour les tabacs du Nord, c'est qu'ils acquièrent plus de poids par une maturité tardive ; mais, d'autre part, ils mûrissent et sèchent assez difficilement pendant cette saison. Enfin, il est reconnu que dans le Nord, les tabacs récoltés fin septembre sont moins fins que ceux dont la récolte a lieu plus tôt, et qu'il y a tout avantage à semer, planter et récolter *hâtivement*. L'un des principaux points à observer lors de la cueillette et du transport, c'est de ne pas endommager les feuilles de manière qu'elles ne puissent plus servir de couvertures.

Les feuilles, cueillies par un temps sec et quand la rosée a disparu, au fur et à mesure de la maturité, sont souvent déposées sur le sol, entre les rangs, par paquets de dix ou douze. Le pédoncule est cassé très près de la tige pour que les feuilles soient plus facilement fixées sur les pentes du séchoir. On les rentre après qu'elles ont été un peu fanées et séchées pour les placer verticalement dans les abris, la pointe en l'air, sur un plancher ou une surface unie et sèche, l'une contre l'autre. De cette manière, les feuilles deviennent plus souples et plus faciles à mettre en guirlande, tout en les serrant davantage.

Digitized by Google

Le mieux est encore de transporter les feuilles sur une charette, sans les botteler, pour les abîmer le moins possible.

Quand le séchage est facile, comme dans le midi, le procédé de récolte le plus pratique est certainement celui qui consiste à couper toute la plante au ras du sol, avec une serpe, de la laisser à plat sur le terrain, de la rentrer au séchoir quand elle est fanée et de la suspendre la tête en bas quand elle est bien assouplie.

Si l'on possède de bonnes baguettes, unies et résistantes, il est très bon de s'en servir pour enfiler les feuilles, ces dernières sont ainsi facilement tenues à distance et la côte se dessèche mieux et plus vite à cause de la grande ouverture qu'on doit y pratiquer. Les feuilles sont d'abord transpercées avec un couteau, puis passées, sans trop serrer, sur les baguettes qui reposent sur des perches.

Dans l'enfilage sur fils ou ficelles, les feuilles sont d'abord percées du côté le plus épais de la côte et placées de manière qu'on puisse encore en mettre une entre deux. On forme ainsi des guirlandes ou chapelets à l'aide d'une aiguille courbe et longue (carrelet) et de ficelle à paillassons.

Les parties supérieures des feuilles se regardent deux à deux et les ficelles sont longues d'environ deux mètres.

Pour ce qui est de la suspension, le séchoir ou local à ce destiné, doit pouvoir, au besoin, être aéré et recevoir le soleil. Les greniers qu'on ne

Digitized by Google

peut aérer, ceux à foin, de même que les emplacements situés au dessus des étables, ne doivent pas être utilisés à cause des évaporations, des émanations qui peuvent gâter le tabac.

Il est à remarquer que les feuilles trop peu aérées et trop serrées ne gagnent jamais une belle couleur jaunâtre et que le plus beau tabac perd ses meilleures qualités quand on le détache humide.

Le cultivateur a tout intérêt à laisser parfaitement sécher son tabac ; s'il perd en poids, il gagne doublement en qualités. Enfin, avant de retirer les feuilles, les côtes doivent être bien sèches. Lors du tassement, chaque sorte, long, court, etc., doit être traitée séparément, pour augmenter la valeur du long tabac.

Il est bon à détacher ou à descendre des pentes, quand il présente une belle coloration brune et que la côte est devenue molle et non cassante, soit au bout de 35 à 40 jours, mais plus par une température basse et humide.

Nous insistons sur la dessiccation qui est compliquée d'une sorte de fermentation d'où dépend la qualité du Tabac. Le séchage au séchoir avec feu présente le plus d'intérêt. Pour obtenir des Tabacs jaunes-doux, on place un thermomètre au milieu de la salle, dès que le séchoir est rempli de tiges vertes. On chauffe pour avoir assez rapidement environ 30° C., et ensuite arriver lentement à 40° C. Ce travail exige une moyenne de 24 heures, et on finit quand les feuilles ont la coloration jaune cherchée. Comme précaution à prendre, il faut

Digitized by Google

commencer la dessiccation avec moins de 30° C. et laisser d'abord diminuer la température pour l'élever ensuite. Il est également indispensable d'éviter des écarts de température dépassant 2 à 3 degrés, d'aérer de temps en temps pour laisser partir l'humidité et de ne pas s'exposer à voir roussir les feuilles. Il serait mauvais d'élever rapiment la température quand les feuilles perdent beaucoup d'eau, car dans ce cas elles roussissent et il se produit une sorte de moisissure qui attaque le parenchyme en le réduisant en poussière. Dès que la coloration jaune apparaît, il est permis et utile d'élever rapidement la température.

Une fois que le tabac est jaune, il est soumis au séchage complet du parenchyme, des côtes et des tiges en chauffant pour obtenir 52 à 53 degrés pendant une dizaine d'heures, puis on pousse jusque 60 degrés pendant environ six heures. Dès que le parenchyme est sec, il y a lieu de chauffer jusque 75 degrés aussi longtemps que les côtes et les tiges ne sont pas bien sèches. Les deux opérations, fermentation et séchage, peuvent durer quatre ou cinq jours.

---

Digitized by Google

## CHAPITRE VIII.

### Considérations générales sur le rendement, la culture, le commerce, les qualités et la législation.

Le rendement varie nécessairement suivant la variété cultivée, la nature et la richesse du sol, le nombre de pieds à l'hectare, la quantité de feuilles laissées par plant ainsi que les soins apportés par le cultivateur.

En nous appuyant sur les rapports de MM. A. Larbalétrier en France, V. Demoor en Belgique et bon nombre de praticiens distingués que nous avons consultés, il est permis d'établir les comptes approximatifs qui vont suivre.

Dans le Midi de la France, où l'on ne plante que 10.000 pieds à l'hectare, muni chacun de 9 feuilles, le produit est d'environ 600 kilog. de Tabac séché à l'hectare. Dans le Nord, au contraire, un hectare contient 40000 pieds avec 7 ou 8 feuilles chacun et le produit peut s'élever ainsi à 1800 kilogrammes.

En Belgique, il est loisible de planter comme on l'entend et de laisser le nombre de feuilles désiré. C'est pour cette raison que les produits sont beaucoup plus variables et qu'ils oscillent,

Digitized by Google

suivant les terres, entre 3000 et 5000 kilog. pour donner une moyenne de 3500 à 4000 kilog. de 1re, 2e, et 3e classe.

En Hollande, les rendements, moins élevés, varient entre 3000 et 4000 kilog. La première qualité peut être évaluée à 80-90 fr. et les qualités inférieures à 20 fr.

En France (MM. Girardin et Dubreuil), un hectare de tabac comprenant 40000 pieds à 8 feuilles pour chacun (département du Nord), les dépenses sont portées à 736 fr. 45 et le produit à 1200 kilog. de feuilles sèches comptées à 70 fr. les 100 kilog. ce qui fait 840 fr., d'où bénéfice net de fr. 103,35, par conséquent 14 °/₀ du capital avancé.

D'après M. Joubert, les dépenses pour un hectare seraient de 770 fr. — le produit de 2070 fr. et le bénéfice de 1299,99 fr.

En Hollande, suivant MM. Vandenberck et Stegten, un hectare de Tabac au Peel nécessiterait comme dépense, fr. 2235,12, y compris 25 kilog. semence de haricot, comme entresemis. On compte ensuite pour le rapport, 2500 kilog. de Tabac à 100 fr. les 100 kilog. et 400 kilog. de haricot à 25 fr., ce qui fait un total de 2600 fr., d'où un bénéfice net de fr. 364,88, non compris l'intérêt du capital engagé.

Nous ajouterons, toutefois, que si la culture du Tabac est rémunératrice en temps ordinaire, il suffit d'une année défavorable pour anéantir la récolte.

Digitized by Google

En Belgique (M. V. Demoor), les dépenses seraient portées à 2322 frs., et le produit d'un hectare représenté par 3700 kilog. à 100 frs., ce qui donnerait un bénéfice de 1378 frs. pour Wervicq ; somme qui serait élevée à 1878 frs. pour le canton de Grammont, les labours se pratiquant avec des *instruments à la main* ; on y plante respectivement 3800 et 3900 pieds à l'hectare. En 1885, vingt-deux départements français, où la culture était autorisée, ont livré à la régie 18.877.120 kilog. de Tabac, avec la Dordogne, puis le Lot-et-Garonne et le Lot en tête. En 1889, on a renseigné un total de 16.060 hectares en Tabac. Si, en 1887, il était livré à la consommation 85.830.000 kilog. de Tabac pour 370.135.000 francs, c'est que le déficit était comblé par des achats faits à l'étranger.

La Hongrie produit approximativement 45 à 55 millions de kilog. de Tabac annuellement, — la Russie 50 millions, — l'Allemagne 45 millions, — la Turquie 33 millions, — la Grèce 4 à 5 millions, — l'Italie 7 millions, — la Suède 3 1/2 millions, — la Belgique 2 1/2 millions, et la Hollande 1 1/2 million. Nous passons sous silence les autres pays qui produisent à peine 1 million de kilogrammes de Tabac par an, soit tout au plus 10 millions de kilogrammes pour ces derniers.

Si l'on considère que la culture de cette plante date de 1586, on doit être étonné de cette grande progression et, en présence de ce fait bizarre, qu'à peu près tous les pays en même temps ont eu l'idée de faire d'un simple caprice, un vrai besoin.



Digitized by Google

De 1744 à 1747, les colons de l'Amérique septentrionale exportaient en moyenne 40 millions de livres dont 7 millions pour l'Angleterre et 33 pour le reste de l'Europe. Cette exportation était, toujours progressive, de 67.780.000 livres de 1763 à 1770 ; la moyenne annuelle a été évaluée, jusqu'en 1793, à 99.374.284 livres dont à peu près 37 millons pour l'Angleterre, et jusque vers 1840 l'exportation est restée stationnaire pour les feuilles.

Le Tabac de Virginie est très aromatique, précieux et recherché pour fabriquer de la poudre. Dans l'Amérique du Nord, le Maryland produit pour sa part 18 à 19 millions de kilog. ; le Kentucky, Missouri, etc., 37 à 38 millions de kilogrammes.

L'île de Cuba est renommée pour son Tabac et surtout pour ses cigares forts mais parfumés dont les Espagnols font une très grande consommation. Ce pays seul, en 1852, produisait environ 20 millions de kilog. qui représentent 120 millions de francs sous forme de feuilles et 240 millions par la transformation en cigares. Le chiffre de l'emploi sur place y dépasse celui de l'exportation.

La Havane produit l'un des meilleurs Tabacs des Antilles, et son exportation est très forte, surtout en cigares, les meilleurs connus. Enfin, Porto-Rico, Haïti, St-Vincent, Tabago, etc., produisent également du Tabac très apprécié pour l'exportation. Nous recevons aussi du Tabac (Varinas tout particulièrement) d'autres contrées

Digitized by Google

américaines, de Colombie, Pérou, Chili, La Conception, La Plata, Buenos-Ayres, Brésil, etc.

On récolte beaucoup de Tabac en Asie, et l'Océanie fournit d'excellents produits qui sont importés surtout de Bornéo, de Java, de Manille, des îles Philippines, etc. Le Levant produit des Tabacs avec des feuilles plus ou moins petites, d'une odeur assez suave mais souvent fade. Les Tabacs d'Europe ne présentent guère que des qualités ordinaires. Ceux qui proviennent de Hongrie — paraissant être originaires de l'Asie — sont estimés, et en Autriche ce sont principalement les provinces méridionales de l'Empire, en Transylvanie, en Galicie et dans le Tyrol, qui produisent cette plante.

La récolte moyenne annuelle pour le Sud du Tyrol a été évaluée à 43.000 quintaux de très bon Tabac. Rien que la Hongrie produit plus de 15 millions de kilogrammes de Tabac d'une belle couleur jaune et d'un excellent parfum. L'Autriche, parmi les pays d'Europe, vient en second rang après la Russie avec 15 p. c. de la production totale. Si l'État est considéré comme manufacturier et débitant, il est toutefois libre au producteur d'exporter, moyennant un impôt.

Les Tabacs de Turquie, très estimés, se présentent sous forme de petites feuilles jaunâtres, aromatiques et agréablement parfumées. La production est concentrée dans les environs de Salonique où il existe un grand marché.

Les Tabacs d'Allemagne, comprenant plus des

Digitized by Google

deux tiers de la production, de Bade à Mayence, sur les bords du Rhin, sont ordinairement légers et fins, mais ils sont souvent d'un goût médiocre et brûlent mal. Brême est un marché très important ; toutefois, c'est Hambourg qui constitue le rendez-vous du plus grand marché des contrées productrices, Bade, Hanovre, Brunswick, Hambourg.

Les Tabacs de l'ancien Palatinat du Rhin, considérés plutôt comme étant de qualité inférieure ont pourtant l'avantage de se mélanger convenablement avec des Tabacs meilleurs, et aussi d'en présenter le même goût. Hambourg fabrique le cigare dit « le Siècle ». L'industrie des cigares — la plus importante — y occupe plus de 10.000 personnes et produit 150 millions de cigares représentant 8.800.000 francs.

Il est de plus importé à Hambourg, annuellement, 18 millions de cigares provenant de Manille et de la Havane. Il se trouve donc en circulation 168 millions de cigares dont approximativement 15 millions pour la consommation de Hambourg et 153 millions pour l'exportation. A Brême, on fabrique plus de 100 millions de cigares par an, pour une valeur de plus de 6 millions de francs, et ils sont souvent vendus pour des havanais. En Prusse, les feuilles présentent peu de saveur et de consistance. Un hectare donne de 16 à 24 quintaux métriques de feuilles (1600 à 2400 k.)

En Italie comme en France, le gouvernement se charge de la fabrication. Ce pays produit peu

Digitized by Google

et ne soigne guère ses cultures ; il s'approvisionne particulièrement en Amérique.

L'Espagne est très avancée pour la fabrication du Tabac, mais la culture y est prohibée. On fait surtout usage des Tabacs importés de Manille, de Cuba et des États-Unis.

En Russie, les Tabacs de Silésie sont placés au premier rang ; ceux de la Livonie ressemblent plus aux Tabacs de Prusse.

Le Tabac de Grèce est analogue à celui de la Turquie, avec des feuilles plus grandes, moins fines, plus douces mais brûlant plus difficilement. En 1884, la récolte fut de 7.600.000 kilogrammes.

Les Tabacs de Roumélie et surtout de Guibeek sont excellents.

En France, la culture est autorisée dans des départements comprenant une contenance de 10.000 hectares. Comme il y a régie, cette culture est surveillée avec soin par l'administration des manufactures de l'État.

Les feuilles ne peuvent être vendues qu'à l'administration et aux prix fixés par elle, toutefois, en général, rémunérateurs. On peut aussi cultiver pour l'exportation en se conformant à l'autorisation prévue par la loi du 28 avril 1816. La production annuelle est d'environ 90.000 quintaux métriques, et en 1881 la culture pour l'exportation avait donné 369.083 kilog. en feuilles et 261.897 kilog. de Tabac fabriqué. On produit actuellement en France pour plus de 160 millions de francs de Tabac. La qualité médiocre du Tabac indigène,

Digitized by Google

amélioré parfois par le mélange de Tabacs américains, et son prix élevé, d'environ 8 frs. le kilog., ont fait naître une vaste contrebande. Le débitant qui le paie 7 francs à la régie, le revend au public frs. 12,50 le kilog. et 16 frs. pour la meilleure qualité. Les soldats l'obtiennent à fr. 1,50 le kilog., et l'État bénéficie de 200 millions de francs.

La culture et la fabrication sont libres en Suisse et on exporte beaucoup de cigares en Australie, au Pérou, en Angleterre, mais ils ne brûlent généralement pas bien.

En Angleterre, la culture du Tabac est prohibée, et celui qu'on y importe doit payer fr. 7,50 de droit par kilog. ; la consommation s'élève à environ 23 millions de kilogrammes.

En Hollande, ce sont particulièrement les provinces de Gueldre, d'Overyssel et d'Utrecht qui produisent la grande quantité. Ceux de Valburg et d'Amersfort sont très appréciés. Ce pays exporte 6 millions de cigares environ par an, qui sont, en grande partie, consommés en Allemagne ; d'autre part, il y a importation pour 50 millions de florins. La préparation et la fabrication sont très bien observées en Hollande. Les fabricants peuvent être classés au premier rang, et l'usage du Tabac y est très répandu. La production des colonies à Java est justement appréciée et rien que celle de Sumatra peut être représentée actuellement par une valeur de 15 milions de florins.

Avant 1883, la culture du Tabac était libre en

Digitized by Google

Belgique. On rencontre particulièrement cette plante dans les environs d'Alost, de Mons, de Tournai, d'Ypres et de Courtrai, puis en moindre quantité dans le voisinage de Thielt, d'Ath, de Roulers, d'Audenarde, etc. Les Tabacs de Wervicq, d'Harlebecke, de Menin et de Grammont sont assez connus et recherchés. Les différentes importations de Tabac, feuilles, cigares, etc. sont évaluées annuellement à environ 15 millions de francs. Avant la loi de 1883, l'exportation dépassait 244.000 kilog., mais ensuite elle a subi une réduction assez conséquente. La fabrication des cigares peut lutter avec n'importe quel pays.

En Algérie, la culture est libre et l'État français achète de gré à gré aux planteurs. En 1885, les cultivateurs y ont recolté 4.600.000 kilog. de feuilles sur 9250 hectares. On reproche aux Tabacs d'Algérie de ne pas bien brûler.

On estime la quantité des Tabacs consommés, annuellement en Europe à plus de 5 millions de quintaux parmi lesquels approximativement 40 %, environ 2 millions de quintaux, sont introduits de l'étranger. La plus grande partie ou à peu près 20 % du total provient de Russie, 15 % d'Autriche, 13 % pour les États du Zollverein et 13 % pour la France. Les É.-U. d'Amérique constituent le plus grand pays producteur du monde, et toute l'Europe en est tributaire. C'est ainsi qu'en 1884, la récolte fut de 245 millions de kilog. dont plus de 100 millions servirent à l'exportation. Dans les Antilles, l'île de Cuba

Digitized by Google

produit actuellement plus de 60 millions de kilog. de Tabac par an, alors qu'en 1852, on comptait seulement 20 millions de kilog. pour une valeur de 120 millions de francs. A Cuba même le chiffre de l'exportation dépasse celui de la consommation. Les cigares de la Havane sont les plus recherchés, et le Tabac havanais est un des plus renommés des Antilles. L'exportation pour ce pays s'est élevée pendant ces dernières années à plus de 126.000 balles de 50 à 60 kilog. et pas moins de 7.278.379.000 cigares en cérons ou paquets.

Les Tabacs de Haïti et Porto-Rico sont aussi généralement bons ; ceux du Mexique sont très aromatiques et celui du Brésil est le plus combustible qui soit connu. La colonie de Java produit annuellement 20 millions de kilog. de Tabac servant surtout à fabriquer des cigares et représentant une valeur de 50 millions de francs. La production de Sumatra valant annuellement 40 millions de francs (9 millions de kilog.) n'a de la valeur que comme enveloppe extérieure de cigares (capa).

Pour l'Europe, le plus grand nombre de fumeurs se rencontrent en Allemagne où 50 % du Tabac total est consommé sous toutes les formes.

On a évalué à 245 millions de francs le total des droits imposés sur le Tabac en Europe.

Suivant un travail d'ensemble fait en 1899, au ministère des finances en France, sur la consommation du Tabac pour ce pays, on en déduit que chaque français ou française, hommes, femmes

Digitized by Google

enfants, vieillards, de toutes conditions, est supposé avoir consommé 989 gr. de Tabac en 1898 ou avoir dépensé frs. 10,52 pour l'herbe à nicotine. C'est le taux le plus élevé constaté jusqu'à présent. Le produit du monopole a donné à l'État *405.098.843* francs dont 10 millions pour le Tabac de luxe, 51 millions pour les cigares, 35 millions pour les cigarettes, 203 millions pour le Tabac à fumer dans la pipe ou à rouler soi-même, 55 millions pour le Tabac à priser et 6 millions pour celui à *croquer*. On compte 45.928 débits et 203 entrepôts, dont 1396 débits pour la Seine, 1345 pour le Nord, 1253 pour la Seine-Inférieure, 1183 pour le Pas-de-Calais, 712 pour la Gironde, etc. Assez ainsi, croyons-nous, de mouchoirs, de salive et de fumée !!! Ce pays est soumis au régime de la régie qui ne rapportait, en 1887, que 318.500.000 francs.

En Espagne, la régie procure à l'État plus de 28 millions de pesetas par an (1 peseta = fr. 0,92).

Pour l'Italie, où la régie se trouve sous les ordres d'une société, elle a donné un bénéfice net à l'État d'environ 40 millions de lires d'un franc.

La régie Austro-Hongroise, pour 1884, a réalisé 72.730.353 florins de 2 fr. 50.

En 1883, le gouvernement grec a promulgué une loi qui impose le papier à cigarettes dont il est le fabricant et le marchand. Toujours pour la même année, l'impôt en Russie, dit de banderolle (enveloppes fournies par l'État), a rapporté la somme de 16.737.500 roubles de 3 fr. 92.

Digitized by Google

La Turquie commença par prélever un droit sur le Tabac qui fut suivi du monopole ; en 1884 la régie fut décrétée et la société encaissa 112 millions de piastres de 17 centimes.

En Allemagne, suivant la loi du 16 juillet 1879, le droit d'importation est fixé à 85 marks de 1 fr. 25 par 100 kilog. pour le Tabac en feuilles, 270 marks pour cigares et cigarettes, 180 marks pour autres Tabacs travaillés. Pour le Tabac du pays, l'impôt est de 45 marks par 100 kilog. La loi autorise l'exportation du Tabac en feuilles, en accordant le remboursement des droits fixés ou un drawback par 100 kilog. de 40 marks pour le Tabac en feuilles et fermenté, de 33 marks pour le Tabac en feuilles non fermenté et 47 marks pour le Tabac fermenté avec les côtes enlevées.

L'Angleterre prélève les droits comme suit : Sur l'importation, les Tabacs contenant 10 % d'eau ou plus payent par livre de 0 k. 453414., 3 Shillings de 1 fr. 25 et 6 pence (le pence vaut 10 centimes = penny au singulier) ; ceux qui renferment moins de 10 % payent 3 Shillings 10 pence par livre et 5 Shillings 6 pence par livre de cigares. Le Tabac à priser, fabriqué, renfermant moins de 13 % d'eau est imposé pour 4 Sh. 1 penny par livre, et 4 Sh. 10 pence, s'il ne contient pas plus de 13 % d'eau. Pour l'exportation des Tabacs fabriqués, le drawback est de 3 Sh. 7 pence par livre. On estime le revenu annuel à 160 millions.

En Hollande, les droits d'importation sur le Tabac

Digitized by Google

en rouleaux ou en feuilles avec les côtes non écrasées sont de 10 cents par 100 kilog. ; 1 florin de 2 fr. 50 et 50 cents par 100 kilog. si les côtes sont aplaties ou écrasées. Sur les cigares, la carotte, la poudre et autres fabrications, 40 florins par 100 kilog. Le drawback n'existe pas en Hollande.

En Belgique, la culture du Tabac paraît prendre une assez grande extension dans l'arrondissement d'Ath depuis quelques années. Grâce au beau temps, la récolte a été cette année (1899) bien supérieure aux précédentes. Dans les environs de La Hamaide, la récolte a été évaluée à 3.000.000 de plantes ou 240.000 kilogrammes en admettant une moyenne de 8 kilog. par 100 plantes. A Waldecq, la récolte a été de 6.500.000 plantes. Le prix de vente a augmenté d'environ 30 centimes au kilogramme (1899). Suivant les statistiques et rapports officiels, la culture du Tabac pour la vente aurait une tendance à se restreindre, les prix n'étant pas assez élevés. La récolte de 1898 aurait été en dessous de la moyenne comme rendement, mais elle est de bonne qualité. Les brouillards ont cependant empêché un bon et régulier séchage.

Le rendement moyen et par hectare a été pour 1898 : Brabant 1550 kilog. — Flandre Occidentale 2000 kilog. — Flandre Orientale 1975 kilog. — Hainaut 1550 kilog. — Luxembourg 1135 kilog. — Namur 1640 kilog. — La moyenne générale pour le rendement à l'hectare à été de 1818 kilog. en 1895 — de 1723 kilog. en 1896 — de 1911 kilog. en 1897 et 1642 kilog. en 1898.

Digitized by Google

Suivant les chiffres du fisc, le nombre approximatif des plantes récoltées pendant une période de 5 ans aurait été pour la Belgique de 83.822.750 en 1894 ; — 70.897.375 en 1895, — 94.724.771 en 1896 ; 93.445.786 en 1897 ; — 89.777.443 en 1898. La Flandre Occidentale se trouve en tête pour la plus grande production, puis viennent le Hainaut, la Flandre Orientale, le Brabant et Namur qui marchent à peu près ensemble, le Luxembourg, Liège, Anvers et le Limbourg.

Digitized by Google

## CHAPITRE IX.

### Préparation et fabrication des tabacs.

Dès que le manufacturier, le fabricant, reçoit son Tabac en feuilles bien emballées, dans des toiles ou des boucauts, il le fait d'abord passer à l'atelier d'*époulardage*, pour délier les manoques et les secouer. Ce travail préliminaire est fait dans le but d'enlever le sable et les poussières qui se trouvent sur les feuilles et de séparer celles-ci, tout en procédant à un *triage* suivant les dimentions et l'aspect général de chaque feuille. Avec les plus belles on fait des couvertures de cigares, tandis que le dernier choix est réduit plus tard en poudre. Les feuilles, bien classées, sont placées dans des *casiers* divers.

Le *mouillage* est une autre opération à faire subir ensuite au Tabac. Il s'agit ici de placer l'un sur l'autre plusieurs lits qui sont successivement arrosés avec de l'eau salée dans les proportions de 10 kilog. de sel ordinaire ou chlorure de sodium pour un hectolitre d'eau. Le mouillage se fait avec un simple arrosoir muni d'une pomme ou d'un mouilloir mécanique, quand il s'agit de grandes quantités. Ce travail est indispensable pour rendre

Digitized by Google

aux feuilles la souplesse qu'elles perdent par la dessiccation. Elles sont ainsi préparées pour subir facilement, sans se briser, les différentes manipulations qui suivront. Le sel empêche toute fermentation de devenir putride et prévient le développement des insectes et des mauvais ferments. C'est grâce au sel que le Tabac est aussi hygrométrique, propriété qui est parfois mise trop bien à profit dans les magasins où l'on vend en détail. La régie française emploie chaque année environ 800.000 kilog. de sel pour le mouillage, ou environ 32 grammes de sel pour un kilog. de Tabac fabriqué.

L'*écôtage* consiste à tenir les feuilles d'une main par un bout et à enlever la nervure médiane ou grosse côte, à l'aide de l'autre main. Les côtes comme les *caboches* (têtes de certaines feuilles réunies en manoques et formées de côtes) forment des résidus de fabrication qui sont parfois utilisés pour faire des fumigations dans les serres contre les pucerons, de même qu'on les fait parfois macérer dans de l'eau chaude pour obtenir de l'eau de Tabac, employée également dans les serres et pour les plantes d'appartements.

On peut estimer ces résidus, y compris les balayures, à 6 à 8 % des matières premières. Toutefois, les fines côtes de certains Tabacs sont hachées et introduites dans de gros Tabacs. Un autre travail devra suivre, c'est la vérification des feuilles pour les repasser sur des tables, surtout pour robes de cigares.

Digitized by Google

## TABAC A FUMER.

*Hachage*. Le Tabac destiné au hachage est d'abord placé dans une caisse et mouillé une seconde fois ; c'est aussi à ce moment qu'on fait le mélange de différentes qualités et espèces. Le hachage se pratique à l'aide d'un grand couteau, d'un hachoir à bras ou d'un hachoir mécanique, mu par la vapeur.

*Torréfaction et séchage*. Le Tabac haché est soumis à une température d'au moins 8° à 10° pour le sécher en le remuant et l'empêcher de se tenir en pelote. Cette nouvelle dessiccation tue les ferments ou germes qui amènent une trop prompte fermentation de toute la masse hachée. Ceci est d'une grande importance parce que la fermentation doit se produire aussi peu que possible dès le début du travail pour que la fumée conserve son arome tant recherché. Dans les grands ateliers français on possède un torréfacteur spécial dans lequel un cylindre chauffé tourne avec une vitesse d'environ 8 tours à la minute, et le Tabac est constamment retourné pour ne pas se mettre en pelote. Le Tabac passe ensuite dans un deuxième cylindre non chauffé mais traversé par un courant d'air chauffé à 16-18°. Il sort froid et sec ; c'est le *séchage*. Il est ensuite mis pendant environ un mois dans de grandes cuves à maturation avant de procéder à l'*empaquetage* ou *mise en paquets* de différents poids.

Digitized by Google

Pour la petite culture, pour le planteur consommateur, le Tabac mouillé, haché et séché convenablement est mis dans de petits tonnelets et conservé en lieu assez sec.

## Cigares.

Le cigare se compsse de l'*intérieur* qui est constitué avec des débris de feuilles, puis d'une feuille enveloppante appelée *poupée* et d'une seconde feuille extérieure de choix ou *robe*.

L'intérieur du cigare est encore nommé *sous-cape* et l'extérieur, *cape*.

*Macération*. On fait parfois macérer les feuilles pour intérieur dans le jus d'un autre Tabac, par exemple du Kentucky qui est naturellement très combustible. Beaucoup de personnes ne soumettent pas à la fermentation les feuilles qui doivent servir d'intérieur aux cigares communs

Les lavages et les macérations dissolvent, en partie, les sels de chaux et autres matières contenues dans les feuilles (cellules) — et que l'on extrait ensuite par des pressions — ; il est du reste reconnu que les tissus désorganisés brûlent plus facilement. Il est certain aussi que pendant la macération des feuilles dans les jus d'autres Tabacs, il se produit un échange de principes qui donne de l'homogénéité aux différentes espèces de feuilles, c'est-à-dire qu'on obtient ainsi le même goût et la même combustibilité. Plus de fois on immerge le Tabac

Digitized by Google

dans l'eau pure et plus on l'épuise, mais en faisant macérer différents Tabacs frais dans le même jus, celui-ci devient de plus en plus concentré et le degré augmente sans cesse.

Il y a des Tabacs qui sont trop fins pour qu'on puisse les faire passer aux lavages répétés ; il en est de même des feuilles qui doivent servir de robes ; dans ce cas, on se contente d'un lavage d'une heure ou d'un trempage de quelques minutes. Les feuilles sont ensuite séchées dans un torréfacteur, sur des planches ou des claies dans un local chauffé. Les feuilles pour intérieur, mises en tas d'environ 500 kilog. ou moins, doivent fermenter très légèrement à une température d'environ 25° c. pendant une vingtaine de jours, puis elles sont livrées à la confection des cigares.

Les robes doivent être bien combustibles pour qu'il ne se forme pas dans le cigare un cône creux, mais si elles le sont trop, le cigare brûle trop vite et fatigue le fumeur par le tirage. Il faut rejeter les robes noires, marbrées ou verdâtres. Les différentes opérations du mouillage, de la dessiccation et de la maturation, en assez forte quantité, sont à considérer pour ce qui concerne le goût et la qualité de beaucoup de cigares.

*Fabrication à la main.* La confection comprend d'abord un petit tuyau de feuilles, nommé *intérieur* ou *tripe* qu'on recouvre des deux enveloppes précitées, la sous-cape et la robe ou cape. L'intérieur est fait avec des brins plissés en long ; la sous cape est un morceau de feuille plus grand et la



Digitized by Google

cape ou enveloppe extérieure doit être représentée par une feuille de qualité supérieure et coupée en une bande de 4 à 5 centimètres de largeur sur 25 centimètres environ de longueur. Cette bande, qui doit former une spirale sur la sous-cape en l'enfermant complètement, est collée, sur le bout conique du cigare avec un peu de pâte faite d'amidon et de jus concentré de Tabac qui donne à la composition, la couleur brune du cigare. Il faut bien choisir la robe, car c'est de sa beauté et de sa qualité que dépendent la qualité et l'aspect du cigare. Les fumeurs de profession savent, en effet, que le goût de la robe est mieux apprécié que celui de l'intérieur du cigare. La tripe doit être homogène sans laisser de vides ni être trop serrée; la robe doit recouvrir régulièrement le tout pour qu'en aspirant, le gaz de la conbustion trouve un passage normal.

Les cigares, au bout de dix à quinze jours de séchage sur des claies dans des locaux chauffés à une température qui se rapproche de 25° c., sont enfermés dans des caisses que l'on conserve aussi longtemps que possible en magasin.

Ils deviennent meilleurs avec l'âge, grâce à une plus complète dessiccation et particulièrement aussi à une dernière fermentation, en suite de laquelle les substances nuisibles se décomposent tandis qu'il s'en forme des nouvelles qui interviennent très favorablement. — On fabrique également des cigares à la mécanique et au moule. Ce dernier procédé, beaucoup pratiqué en Alle-

Digitized by Google

magne, paraît avoir mieux réussi que la fabrication mécanique.

Depuis quelques années certaines manufactures françaises ont entrepris la fabrication de cigares spéciaux : cigares-cigarettes, cigaros et cigarettos, qui ont de l'analogie avec les cigarettes et semblables aux cigaros d'Espagne.

*Cigarettes.* Les cigarettes se font au moule, à la mécanique ou à la main suivant l'importance de la fabrication.

### *Tabac à mâcher.*

Ce sont des cordes ou filés assez longs qui comprennent un noyau intérieur recouvert avec des feuilles étalées.

Avec les cordes, on forme des pelotes ou rôles qui sont classés dans les Tabacs supérieurs (menu-filés) ou dans les Tabacs ordinaires (gros rôles).

La fabrication comprend les opérations suivantes (1) :

1° *Filage.* Sur une sorte de rouet et entre des cylindres parallèles, on introduit des petits paquets de feuilles qui constituent les intérieurs, puis on place les robes étalées comme dans un laminoir,

(1) Pour fabriquer les rôles, on commence par *époularder* ou enlever les têtes des manoques ; ensuite on les mouille avec du jus salé à 20 °/₀. Les feuilles fines sont choisies pour en enlever les côtes, les étaler et en faire des robes.

Digitized by Google

entre deux cylindres. C'est ainsi que le filé se forme, se tord sur lui-même pour s'enrouler enfin sur une bobine.

2° *Rôlage*. Dès que la bobine est remplie, le Tabac filé est déroulé et enroulé sur des chevilles en bois pour en former des rôles d'un kilog. ou beaucoup moins, suivant qu'il s'agit de gros rôles ou de rôles menus-filés.

Les bouts sont coupés, puis le tout attaché avec de la ficelle.

3° *Pressage*. A l'aide d'une presse hydraulique, des cylindres de bois aplatissent fortement plusieurs lits de rôles placés l'un sur l'autre dans des moules et où ils sont enfermés. Le jus, en sortant, donne la couleur foncée qui est recherchée par les consommateurs.

4° *Ficelage*. Une quantité suffisante de liquide étant sortie, les moules sont défaits et les rôles ficelés.

5° *Séchage*. Ces derniers sont ensuite transportés dans une étuve, soumis à un courant d'air chaud, d'environ 40° c. Au bout de quelques jours, on peut les emballer dans des tonneaux. Ceci est particulièrement la fabrication française. En Amérique, cette préparation a lieu, non pas en rôles, mais en plaquettes.

### *Tabac à priser*.

*Carottes*. Les carottes à pulvériser ont presque

Digitized by Google

disparu, et leur fabrication ne diffère de celle des rôles qu'en ce que les feuilles sont mises en carottes. C'est le *carottage* au lieu du *rôlage*. Le Tabac est soumis à une forte compression, et les carottes, après être tirées des moules, sont foulées et rognées aux deux bouts. Dans les Ardennes et autres pays, les anciens priseurs font encore eux-même leur provision de Tabac en poudre. A cet effet, ils achètent une carotte et la râpent, au fur et à mesure sur une plaque en zinc percée de petits trous.

Dans les manufactures qui s'occupent de Tabac en poudre, il y a différentes opérations qui doivent attirer sérieusement l'attention du fabricant.

*Hachage.* Une fois que l'époulardage est terminé, on mouille les feuilles avec des jus de Tabac salés et concentrés. De cette manière, les feuilles deviennent souples et le sel empêche une mauvaise fermentation, alors que le jus apporte les matières fermentescibles.

Après le mouillage, on hache les feuilles, mais d'une façon plus expéditive et moins parfaite que pour le Tabac à fumer. Au moyen de plusieurs couteaux placés sur la surface d'une roue cylindrique qui est mobile autour de son axe, le Tabac est haché en rubans d'environ un centimètre de largeur.

*Fermentation.* Si l'on possède différentes qualités de Tabacs, ils sont mélangés et soumis en masses à la fermentation et ensuite à un fort tassement. Au bout de deux à trois mois, l'intérieur du tas

Digitized by Google

atteint une température qui ne doit pas dépasser environ 70° c. On peut régler la chaleur si elle est trop élevée, en pratiquant des tranchées dans la masse et on continue ainsi pendant à peu près six mois.

Ce qu'on recherche pendant le temps que dure cette fermentation, c'est surtout une combustion partielle de principes solubles, nicotine, acides citrique et malique, etc. Les principes insolubles, cellulose, résine, oxalate et pectate de chaux ne sont qu'à peine modifiés. Les matières azotées produisent beaucoup de carbonate d'ammoniaque qui donne le montant au Tabac en poudre. Il se produit aussi des essences aromatiques, etc.

*Râpage* et *tamisage*. Le râpage a lieu dans des moulins qui ressemblent au vulgaire moulin à café. La poudre tombe dans un tamis ou blutoir et descend ensuite vers des cases lorsqu'elle est assez fine.

Le *râpé sec* (poudre), entassé dans des cases ou cellules, est légèrement mouillé à l'eau salée pour subir une nouvelle fermentation. Il est placé dans une autre case au bout de trois mois, puis encore une fois après le même séjour. Au bout de neuf à dix mois de fermentation lente, il est mûr. L'acidité disparaît insensiblement et elle est remplacée par une réaction alcaline. Cependant, la quantité de nicotine ne varie point, celle d'ammoniaque très peu, et de l'acide acétique continue à se produire.

L'arome acquis reste dans le râpé parfait, *mais*

Digitized by Google

il est lié à deux autres odeurs : l'ammoniaque et la nicotine. Le Tabac aromatique, sans alcalinité, est *trop plat*. Pour qu'il soit d'une fraîcheur convenable, il doit contenir 32 à 33 % d'eau.

---

Digitized by Google

## CHAPITRE X.

### Législation belge et statistiques.

La consommation du Tabac prend de telles proportions, qu'avant de parler des lois belges, sur cette plante, il est intéressant de faire ressortir encore la grande production pour ainsi dire universelle.

C'est ainsi qu'en 1896 elle a été approximativement de 1 milliard de kilogrammes, répartis comme suit : États-Unis 240 millions — Indes anglaises 175 millions — Russie 70 millions — Autriche-Hongrie 65 millions — Chine environ 50 millions — Allemagne 35 millions — Turquie d'Europe 30 millions, de même que Cuba et les Indes Néerlandaises — Brésil 29 millions — Japon 22 millions — France 20 millions — Perse 18 millions — Turquie d'Asie 15 millions, et environ 100 millions pour les autres pays du monde. — Jusqu'à ce jour, la législation belge comprend diverses lois sur le Tabac, promulguées, entre autres, les 28 juillet 1879 — 31 juillet 1883 — 23 août 1885 — 21 mai 1888 et 17 avril 1896. Les quatre dernières, en ce qui concerne particulièrement les producteurs, ont remplacé la loi de 1879.

Digitized by Google

Celle de 1883 fixait des droits d'entrée de 70 à 300 francs par 100 kilogrammes. Le Tabac indigène devait payer 2 à 3 centimes par plante et le producteur pouvait cultiver 125 à 150 plantes exemptes d'impôt pour son usage personnel.

La loi du 21 mai 1888 est venue apporter certaines modifications en assimilant d'abord, pour la perception des droits, l'extrait de Tabac (praiss) aux tabacs non fabriqués en feuilles ; ensuite, en réduisant le droit d'accise à 1 1/2 centime par plante et fixant à 80 le nombre de plantes exemptes de l'impôt, à condition que la déclaration en fût faite régulièrement au 1er août, date fixée au 15 juillet, d'après la loi antérieure du 23 août 1885. L'impôt était acquitté au moment de la déclaration ; cependant, il pouvait être accordé crédit par une faveur spéciale.

Avec quelques modifications et à partir de 1889, les droits d'entrée furent fixés à 70 francs par 100 kilog., pour les Tabacs non fabriqués (les côtes et l'extrait) ; à 300 francs pour les Tabacs fabriqués, cigares et cigarettes, et à 100 francs pour autres Tabacs fabriqués, y compris les Tabacs écôtés.

Les Tabacs indigènes devaient payer un droit d'accise de 1 1/2 centime par plante.

Suivant des arrêtés royaux de 1897, la dernière et nouvelle loi sur les Tabacs supprime complètement l'impôt sur la culture ; elle établit un droit d'accise de 15 franc par 100 kilog. sur le Tabac séché, dès qu'il quitte le séchoir du cultivateur pour entrer chez le fabricant ou négociant. Ce

Digitized by Google

droit est dû par le marchand en gros. Un droit minimum de licence ou patente de 5 francs est également dû par les négociants et fabricants. Les petits commercants, cabaretiers, épiciers, etc., ne vendant du Tabac qu'accessoirement ainsi que des cigares, sans étalage ni enseigne, sont exemptés de toute imposition. Toutefois, ceux qui s'occuperont de la vente ou de la fabrication du Tabac, devront en faire la déclaration, mais pas d'impôt à payer pour le débit accessoire.

Le cultivateur qui vend sa récolte brute, en bloc ou par lots, n'a pas non plus de droit de patente ou de licence à payer, mais il sera astreint à une patente de 5 francs s'il fabrique son Tabac, c'est-à-dire, s'il le coupe pour le débiter en paquets. Les coupeurs de Tabac qui n'en font pas commerce ne seront soumis ni au droit de patente ni assimilés aux fabricants, c'est-à-dire s'il s'agit de Tabac récolté par le consommateur-planteur,

*Arrêté royal du 6 juin 1897.* Le gouvernement est autorisé à concéder des entrepôts particuliers dans les chefs-lieux d'arrondissenent, dans les agglomérations de communes comprenant un chef-lieu d'arrondissement et dans les chefs-lieux de canton qui sont des centres de fabrication ; dans ces entrepôts, la fabrication des Tabacs destinés à l'exportation, pourra aussi être autorisée aux conditions à déterminer par le gouvernement. Comme ce dernier peut régler les mouvements à l'entrée et à la sortie des entrepôts particuliers, de même que le mode d'emballage et d'arrimage des Tabacs,

Digitized by Google

il pourra aussi établir une taxe spéciale au profit de l'État en compensation des frais de surveillance desdits entrepôts.

*Art. I :* La demande de concession d'un entrepôt particulier pour Tabac est faite par écrit au Ministre des finances, contenant l'indication et la description des locaux. La concession, toutefois, n'est accordée que si l'intéressé s'engage a entreposer annuellement un minimum de 10000 kilog. ou de 2000 kilog. de tabac, suivant qu'il s'agit d'un entrepôt d'emmagasinage ou d'un entrepôt de fabrication de Tabacs destinés à l'exportation. Il ne peut exister de communication quelconque entre un entrepôt particulier d'emmagasinage et un entrepôt particulier de fabrication.

Le concessionnaire d'un entrepôt particulier de fabrication est tenu de mettre à la disposition du service de surveillance un local convenable agréé par l'administration. « Suivant un arrêté royal du 5 juin 1897, les dispositions de la loi du 17 avril 1896, autres que celles mises à exécution par les arrêtés royaux des 18 avril et 13 juillet 1896, et que celles relatives au droit de licence, devaient entrer en vigueur à partir du 1er juillet 1897. »

*Art. 2.* Menin, Poperinghe, Grammont et Wetteren, chefs-lieux de canton sont considérés comme centres de fabrication, pour l'application de l'article 22 paragraphe 2 de la loi du 17 avril 1896.

*Art. 3.* Les Tabacs étrangers sont seuls admis dans les entrepôts particuliers de fabrication. On

Digitized by Google

ne peut fabriquer dans ces entrepôts, que des cigares, des cigarettes et des tabacs à fumer ou à mâcher.

*Art. 4.* Les mouvements dans les entrepôts particuliers d'emmagasinage sont réglés comme suit : Les comptes sont débités, pour les Tabacs étrangers, des quantités importées directement et des quantités provenant d'un entrepôt public ou d'un autre entrepôt particulier ; 2° pour les Tabacs indigènes, des quantités provenant des dépôts des planteurs ou d'un autre entrepôt particulier.

Les comptes sont déchargés des quantités déclarées : 1° En consommation, avec paiement au comptant, soit des droits de douane et accise, soit des droits d'accise, suivant qu'il s'agit de Tabacs étrangers ou de Tabacs indigènes ; 2° sous terme de crédit au compte d'un fabricant avec paiement immédiat des droits de douane, s'il s'agit de Tabacs étrangers ; 3° sur un autre entrepôt particulier d'emmagasinage ou, s'il s'agit de Tabacs étrangers, sur un entrepôt particulier de fabrication ; 4° à l'exportation s'il s'agit de Tabacs étrangers.

*Art. 5.* Les mouvements dans les entrepôts particuliers de *fabrication* sont réglés de la manière suivante : Les comptes sont débités : 1° des quantités importées directement, 2° des quantités transférées d'un entrepôt public ou d'un entrepôt particulier d'emmagasinage.

Les comptes sont *déchargés :* 1° des quantités de cigares, de cigarettes, ou de Tabacs à fumer ou à

Digitized by Google

mâcher reconnues à la sortie de l'entrepôt et réellement exportées ; 2° des quantités de côtes et de déchets déclarés en consommation, avec paiement immédiat des droits. Le Ministre des finances détermine les proportions de côtes et de déchets qui peuvent être admis en compte, par 100 kilog. de Tabac brut.

*Art. 6.* Aucun mouvement, soit à l'entrée des entrepôts particuliers d'emmagasinage ou de fabrication, soit à la sortie des entrepôts particuliers d'emmagasinage, n'est permis par quantités inférieures à 100 kilogrammes.

Les Tabacs fabriqués, destinés à l'exportation, ne sont admis à la sortie des entrepôts particuliers de fabrication que par quantités d'au moins 50 kilogrammes.

Les côtes et les déchets peuvent être déclarés en consommation en toutes quantités.

*Art. 7.* La taxe d'ouverture des entrepôts particuliers est fixée à quatre francs par jour ; elle est réduite de moitié si l'entrepôt est terminé au plus tard à midi ou si l'ouverture de l'établissement n'a lieu que l'après-midi. La taxe ne pourra dépasser annuellement 1000 francs par entrepôt.

*Art. 8.* La taxe est établie d'après les indications contenues dans la déclaration souscrite par l'entrepositaire ; elle est due, alors même que la déclaration n'aurait pas sorti ses effets, à moins que le chef du local n'ait été prévenu en temps opportun, que l'on ne ferait pas usage de l'autorisation.

Digitized by Google

*Art. 9.* L'ouverture de l'entrepôt, faite à la réquisition des employés, a lieu sans frais pour l'entrepositaire. Toutefois, la taxe fixée par l'article 7 est due si l'entrepositaire effectue pendant cette ouverture des travaux autres que ceux nécessités par les opérations des employés.

*Art. 10.* Sans préjudice des pénalités édictées par la loi du 17 avril 1896, ainsi que par la législation douanière, la concession d'un entrepôt particulier peut être retirée en cas d'infraction aux dispositions du présent arrêté.

*Art. 11.* Notre Ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à partir du 1er juillet 1897.

*Arrêté royal du 8 juin 1897 complétant l'article 27.* L'exportation des Tabacs avec décharge de l'accise s'effectue par les bureaux désignés par le gouvernement et elle n'a pas lieu pour une quantité inférieure à 8 kilog. pour les cigares et cigarettes, 25 kilog. pour les autres Tabacs fabriqués, 100 kilog. pour les Tabacs indigènes non fabriqués.

Outre les cigares et cigarettes, le Tabac à mâcher et le Tabac à fumer (haché) sont admis à jouir de la décharge des droits à l'exportation.

*Arrêté royal du 9 juin 1897.* Les personnes qui à la date du 1er juillet 1897 se livreront au commerce, à la fabrication ou au débit des Tabacs, en quelque qualité que ce soit, seront tenues de faire avant le 15 du même mois, la déclaration de profession exigée par l'article 12 de la loi du 17 avril 1896.

Digitized by Google

*Arrêté royal du 10 juin 1897*. Pour bénéficier de l'exemption accordée par la loi du 17 avril 1896, les négociants, fabricants, débitants ou autres détenteurs de Tabacs séchés, fabriqués ou non fabriqués, existant dans le royaume lors de la mise en vigueur de la loi, sont tenus d'en faire la déclaration par écrit avant le 15 juillet 1897 au receveur des contributions du ressort. Cette déclaration mentionne les différentes espèces de Tabacs avec le poids brut et le poids net, se trouvant dans les magasins, fabriques, débits ou autres lieux de dépôt.

La vérification a lieu en présence de l'intéressé et de son délégué. Les détenteurs de Tabacs, exemptés du droit d'accise, doivent tenir un relevé mentionnant les quantités portées dans les déclarations ainsi que la sortie des Tabacs exemptés du droit.

*Arrêté royal du 11 juin 1897*. Il règle les mesures arrêtées pour l'exécution de la loi du 17 avril 1896 et des arrêtés royaux des 5-6-8-9 et 10 juin 1897, sauf en ce qui concerne le chapitre III relatif au droit de licence (Art. 5 à 12).

*Droits d'entrée. Chapitre I. Art. 1.*

*Tabacs étrangers*. Les droits d'entrée pour les Tabacs *non fabriqués* sont de 75 francs par 100 kilog. lorsqu'ils sont *écôtés* et de 55 francs pour les autres Tabacs non fabriqués, y compris les côtes de Tabac et ses succédanés.

Pour les *Tabacs fabriqués*, ces droits sont de 600 francs par 100 kilog. de cigares et cigarettes,

Digitized by Google

et 120 francs par 100 kilog. pour les autres Tabacs fabriqués, y compris les extraits (praiss). Indépendamment des droits d'entrée, indiqués ci-dessus, les Tabacs *non fabriqués* sont passibles d'un droit d'accise de 15 francs les 100 kilogrammes.

*Droits de douane et d'accise. Chapitre II. Art. 3.* Le droit d'accise sur la culture du Tabac est aboli ; le planteur peut donc cultiver son Tabac en toute liberté. Par contre, les Tabacs *étrangers* non fabriqués et les Tabacs indigènes *séchés* sont assujettis à un droit d'accise de 15 francs par 100 kilog. Les Tabacs indigènes séchés utilisés par les planteurs pour leur consommation domestique — c'est-à-dire pour leur propre consommation et celle des personnes de leur maison — ne sont pas passibles dudit droit.

*Art. 4.* Le *droit d'accise* sur les Tabacs étrangers non fabriqués est acquitté en même temps que le droit d'entrée ; ce paiement toutefois n'est pas exigé de suite si les Tabacs sont déclarés soit sur le compte d'entrepôt fictif ou sur le compte d'entrepôt particulier d'un négociant ou d'un fabricant, soit sur le compte de crédit à terme d'un fabricant.

Le *droit d'accise* sur le Tabac indigène séché est immédiatement acquitté par l'acheteur, au moment de la sortie du Tabac des dépôts du planteur, et par le planteur, s'il est lui-même fabricant, au moment de la mise en fabrication. Cependant, ce paiement n'est pas immédiatement exigé si les Tabacs sont déclarés sur un compte d'entrepôt particulier d'emmagasinage ou sur un compte de crédit à terme.

Digitized by Google

Le droit d'accise sur le Tabac indigène est donc dû par l'acheteur, ou par le planteur, si celui-ci en prend lui-même livraison à la sortie de son dépôt pour devenir fabricant. C'est le redevable qui est tenu de remplir toutes les formalités de perception, d'accise, de prise en charge des Tabacs au compte d'entrepôt ou au compte de crédit.

Le dépôt du planteur est le local de l'habitation ou des dépendances de la maison ou de toute autre exploitation où le Tabac est emmagasiné. Le séchoir peut être considéré comme lieu de dépôt de Tabac.

On considère comme séchés, les tabacs qui ont acquis la siccité voulue pour être livrés au commerce ou à la fabrication.

Les agents de l'administration ne peuvent cependant refuser d'accepter la déclaration faite pour les tabacs qui n'auraient pas cette siccité, mais, dans ce cas, le déclarant s'expose au frais qu'entraînerait éventuellement la constatation d'un manquant dans l'entrepôt.

Le planteur peut conserver librement sa récolte de Tabac, aussi longtemps qu'il lui convient. Il n'est astreint à aucune formalité à raison du fait de la récolte ou de la vente du produit de celle-ci ; il n'a même pas qualité pour déclarer ce produit à l'impôt, à moins qu'il ne soit en même temps fabricant.

Ne sont pas réputés fabricants, les planteurs qui, possédant un hache-tabac employé à hacher le Tabac nécessaire à leur consommation domestique, s'en servent également pour hacher de



Digitized by Google

petites quantités de Tabac qui leur sont confiées par des voisins et qui sont destinées à la consommation de ces derniers.

Si la quantité de Tabac en feuilles à transporter chez le hacheur dépasse 10 kilog. le transport est accompagné d'un passavant qui sert ultérieurement pour la réexpédition du Tabac haché.

Les planteurs ne peuvent donc hacher du Tabac pour le livrer au commerce sans avoir déclaré en consommation ou à terme de crédit les quantités de Tabac non fabriqué qu'ils se proposent de hacher. Si un planteur est trouvé hachant des tabacs non déclarés à l'impôt, lors des cas visés ci-dessus, il est passible de l'une des amendes prévues par l'article 39, indépendamment du paiement des droits fraudés.

## *Chapitre IV.* — COMMERCE ET FABRICATION.

### *Arrêté royal du 9 juin 1897.*

*Art. 12.* Tous ceux qui veulent se livrer au commerce, à la fabrication ou au débit de Tabacs, sont tenus de faire, au préalable, une déclaration de profession, et on se procure des formules de cette déclaration chez les receveurs des contributions directes, douanes et accises du ressort. Les intéressés remplissent la souche et le volant de la déclaration. La souche est déposée au bureau du receveur des accises du ressort et le volant est conservé par le déclarant pour être représenté,

Digitized by Google

à toute réquisition, aux agents de l'administration chargés de la surveillance. Tous les locaux faisant partie des fabriques, des magasins ou des débits doivent être déclarés.

*Art. 13.* L'inscription du mot « Tabacs » doit être faite en caractères apparents et peints à l'huile.

*Art. 14 et 15.* Les Tabacs ne peuvent être emmagasinés ou manipulés dans des locaux autres que ceux mentionnés dans la déclaration de profession.

Par dérogation aux prescriptions de l'article, les fabricants peuvent confier des Tabacs non fabriqués à des ouvriers travaillant en dehors des locaux mentionnés dans la déclaration de profession. Ces derniers locaux comme la fabrique sont accessibles aux agents de l'administration. Le déclarant forme une liste des ouvriers travaillant au dehors des locaux de la fabrique, certifiée exacte par lui ou son fondé de pouvoirs et soumise au visa du contrôleur de la division qui en tient copie.

## *Chapitre V.* — Entrepôts fictifs.

*Art. 16 à 21.* D'après l'art. 16, loi du 17 avril 1896, le régime de l'entrepôt fictif n'est admis que pour les Tabacs non fabriqués passibles exclusivement du droit d'accise. Les Tabacs étrangers ne peuvent donc être déposés dans l'entrepôt fictif qu'après acquittement du droit d'entrée. Le trans-

Digitized by Google

port des Tabacs indigènes des dépôts des planteurs vers les entrepôts fictifs s'effectue également, comme pour les Tabacs étrangers, sous le couvert d'un passavant-à-caution.

L'entrée des Tabacs en entrepôt fictif et le transfert sur un autre entrepôt fictif ont lieu par quantité de 500 kilogrammes au moins Le minimum de la quantité pouvant être enlevée pour la consommation est fixé à 200 ou à 100 kilogrammes selon qu'il s'agit de Tabacs déclarés sur un compte de crédit, ou de Tabacs pour lesquels les droits sont payés au comptant.

Les Tabacs ne peuvent être déposés dans les entrepôts fictifs qu'en balles, boucauts, barriques, caisses ou autres emballages employés usuellement dans le commerce, c'est-à-dire ceux dans lesquels les Tabacs sont expédiés des pays d'origine.

L'arrimage séparé et obligatoire est facilité par la différence des modes d'emballage employés pour les Tabacs étrangers comme pour les Tabacs indigènes.

Le contrôleur ne peut accorder la faculté de changer les emballages que pour un motif *très sérieux.*

D'après l'article 21 et contrairement au règlement général, le recensement des entrepôts fictifs pour Tabacs a lieu au moins quatre fois par an, soit une fois par trimestre. L'excédent d'un entrepôt fictif ne peut être porté en compensation d'un manquant constaté dans un autre entrepôt fictif concédé au même entrepositaire.

Digitized by Google

## *Chapitre VI.* — ENTREPÔTS PARTICULIERS POUR L'EMMAGASINAGE DES TABACS.

*Art. 22.* et arrêté royal du 6 juin 1897.

La demande de concession d'un entrepôt particulier pour Tabacs non fabriqués, est faite par écrit au Ministre des finances, en mentionnant la situation, la description exacte des locaux, l'issue et le nombre de soupiraux ou autres ouvertures de ces locaux, — l'espèce des Tabacs à entreposer (étranger, indigène, ou tous les deux). Il faut en outre ajouter un certificat de moralité et de solvabilité, délivré par l'autorité communale, si non l'intéressé doit fournir caution pour les droits.

A la demande de concession est jointe la quantité de Tabac qu'on désire approximativement entreposer trimestriellement.

La concession est personnelle à l'impétrant.

Les magasins devant servir d'entrepôts particuliers, doivent être voûtés ou plafonnés et n'avoir qu'une seule issue, donnant immédiatement sur la voie publique. Le Ministre peut déroger à ces dispositions dans des cas exceptionnels. L'entrepôt particulier d'emmagasinage et l'entrepôt particulier de fabrication doivent être absolument distincts, sans la moindre communication. La porte d'entrée est munie de deux fermetures. La clef de l'une est conservée par l'entrepositaire, et celle de l'autre par le receveur-entreposeur.

La fermeture de l'entrepôt est assurée à l'aide d'une barre de fer fixée et scellée dans le mur et à

Digitized by Google

laquelle est attaché le cadenas de l'administration

Les soupiraux et autres ouvertures sont garnis de barreaux pleins en fer rond ayant au moins 25 millimètres de diamètre et l'espace laissé entre eux ne peut dépasser 15 centimètres.

Les barreaux sont scellés dans la pierre et revêtus d'un treillis en fil d'archal dont le diamètre ne peut être inférieur au n° 17 du commerce et les mailles ne peuvent avoir plus de 10 millimètres de côté. L'administration peut ordonner la fermeture des soupiraux et autres ouvertures à l'aide d'une glace d'une pièce, ayant au moins 8 millimètres d'épaisseur. Les agents de l'administration peuvent se rendre à l'entrepôt, sans l'autorisation de l'entrepositaire, mais personne d'autre. La clef, conservée par ce dernier, doit toujours être à son domicile à la disposition des agents.

Pendant l'ouverture, l'entrepôt est constamment gardé par des employés d'accises ou des douanes qui surveillent le placement et la manipulation des tabacs ainsi que les étiquettes.

L'entrepositaire doit demander par écrit l'ouverture de son entrepôt, et cela pour un jour seulement, sauf à renouveler la demande pour chaque jour, si les opérations doivent se prolonger.

L'entrepositaire fournit les hommes de peine, les balances, poids et autres instruments nécessaires aux employés. Le contrôleur sur demande écrite justifiée peut autoriser à remplacer les emballages.

Aucun mouvement, soit à la sortie soit à l'entrée de l'entrepôt ne peut avoir lieu par quantités infé-

Digitized by Google

rieures à 100 kilogrammes, à moins qu'il ne s'agisse, à la sortie, du restant des prises en charge.

La sortie de l'entrepôt a lieu sous le couvert soit d'un passavant-à-caution, soit d'un acquit de transit, soit d'une quittance.

L'entrepositaire est tenu de veiller à la bonne conservation des Tabacs, et le receveur-entreposeur peut l'y inviter par écrit.

Les différents comptes d'entrepôt sont arrêtés au 31 décembre de chaque année.

### Entrepôt particulier de fabrication.

Les fabricants peuvent, d'après l'article 40 de la loi du 4 mars 1846, enlever de l'entrepôt public, en franchise temporaire des droits de douane et d'accise, le Tabac étranger destiné à être converti exclusivement en cigares pour l'exportation (application de l'article ci-dessus, par arrêté royal du 7 juin 1897). La demande de concession doit mentionner la situation de l'entrepôt, la description des locaux, y compris les soupiraux, l'issue et autres ouvertures, l'espèce de Tabac à fabriquer (cigares, cigarettes, Tabac à fumer ou à mâcher) et la quantité approximative qui sera travaillée mensuellement.

Les Tabacs étrangers destinés à être convertis en tabacs fabriqués sont dirigés, après vérification, directement sur l'entrepôt particulier sous le couvert d'un passavant-à-caution. Le délai de

Digitized by Google

validité des passavants-à-caution servant à couvrir le transport ne peut dépasser quinze jours. Ce délai est inscrit en toutes lettres sur le document.

Au fur et à mesure de la fabrication des tabacs contenus dans les colis, les étiquettes détachées sont remises par l'entrepositaire aux employés qui les conservent.

L'entrepositaire tient un registre, dans lequel il inscrit les entrées et les sorties des Tabacs ainsi que des mises en fabrication, le tout à la disposition des agents de l'administration.

Les employés recherchent particulièrement si les Tabacs fabriqués proviennent réellement du travail effectué en entrepôt particulier, et s'ils n'ont pas été fabriqués, en tout ou en partie, avec des Tabacs indigènes. Ils exigent aussi que les Tabacs fabriqués aient selon leur espèce, le degré de siccité habituel des produits livrés au commerce à l'intérieur du pays. Les Tabacs fabriqués sont enfermés dans des caisses, boîtes, tonnelets ou autres emballages uniformes, ne pouvant contenir plus de 500 cigares ou plus de 1000 cigarettes par caisse ou boîte.

## *Chapitre VII.*

*Art. 23 à 26.* Les fabricants seuls peuvent jouir du crédit à terme ; ils fournissent caution pour le paiement des droits. La décharge de l'accise, en cas d'apurement du compte par exportation, a lieu à raison de 15 francs par 100 kilog. indistincte-

Digitized by Google

ment pour le Tabac non fabriqué indigène ou étranger et pour le Tabac fabriqué.

## *Chapitre VIII.*

*Art. 27 et 28.* Les colis contenant les Tabacs à exporter avec décharge de l'accise doivent être revêtus d'étiquettes portant le nom ou la firme et la demeure de l'exportateur ; le bureau de l'exportation — la date et le numéro du permis, ainsi que le bureau de la délivrance.

Les Tabacs indigènes non fabriqués destinés à l'exportation avec décharge de l'accise, ainsi que les Tabacs fabriqués déclarés à l'exportation sont emballés de telle manière qu'aucune soustraction ou substitution de marchandises ne puisse avoir lieu au cours du transport. Pour le poids net, les cigarettes enveloppées de papier sont traitées comme les cigares, la simple enveloppe étant seule comprise dans le poids net et non les morceaux de carton ou autres matières pouvant servir d'embouchure aux cigarettes.

Le Tabac pour être admis à l'exportation avec décharge de l'accise doit être de qualité marchande, ne pas être avarié, avoir le degré de siccité voulu et être exempt de tout mélange frauduleux. En cas de doute sur la qualité marchande des Tabacs, les employés, avec l'autorisation écrite du chef local de la douane, lèvent deux échantillons de chacun des produits. Le premier échantillon est composé de quatre cigares, de huit cigarettes ou

de 100 grammes d'autres Tabacs fabriqués, et le second de deux cigares, de quatre cigarettes ou de 50 grammes d'autres tabacs. Les échantillons sont revêtus du cachet de l'administration ainsi que de celui de l'intéressé s'il le désire. Un troisième échantillon peut être prélevé pour ce dernier, à sa demande. Le premier est envoyé au département des finances et le second reste au bureau de la douane pour être restitué au déclarant après le résultat connu de l'analyse.

## *Chapitre IX.* — Circulation et détention des tabacs.

*Art. 29 et 30.* Le Tabac vert ne peut être transporté qu'en destination des séchoirs, greniers ou autres lieux de dépôt des planteurs. Plusieurs planteurs peuvent se servir d'un même local pour réunir, par exemple, une plus grande quantité de Tabac vert en vue d'obtenir une fermentation plus intense. Tout transport illégal de Tabac vert donne lieu à l'amende de 1.000 francs édictée par l'article 41 de la loi.

Le transport des Tabacs autres que le Tabac vert et les extraits de Tabac (praiss) ne peut s'effectuer que sous le couvert de l'un des documents de l'article 29 ou d'un acquit de transit, sauf dans un des cas prévus par la loi.

Les Tabacs sont enfermés dans des emballages permettant l'apposition des étiquettes qui sont

Digitized by Google

fixées aux colis au moyen d'un plomb et retirées, autant que possible, par les employés au moment de la mise en fabrication des Tabacs. Les expéditions de Tabacs indigènes non fabriqués, destinés à des négociants ou à des fabricants, ont lieu par quantités de 50 kilog. au minimum à moins que le produit restant de la récolte n'atteigne pas cette quantité.

Des étiquettes, conformes au modèle, sont mises à la disposition des agents pour assurer le service de l'année.

*Art. 31.* L'expéditeur qui, pour une raison quelconque, ne veut pas indiquer son nom ou sa firme sur les colis de Tabacs fabriqués, peut mettre son inscription dans un registre, sous un numéro d'ordre, sur sa demande écrite adressée au Ministre des finances.

*Art. 33.* Pour faciliter les transactions commerciales en même temps que le transport de petites quantités de Tabac pour lesquelles il semble inutile de faire lever des documents de circulation — les commis-voyageurs ou autres personnes s'occupant du commerce des Tabacs et qui fournissent la preuve qu'ils sont en règle quant à la patente sont dispensés de lever un document pour le transport des échantillons, pourvu que l'ensemble de ceux-ci ne comprenne pas plus de 400 cigares ou cigarettes, d'un kilogramme d'autres Tabacs fabriqués et de deux kilogrammes de Tabacs non fabriqués. Les agents peuvent toujours exiger des commis-voyageurs, etc., l'exhibition de leur patente et des

Digitized by Google

échantillons. Les planteurs qui se rendent aux foires ou marchés pour vendre leur récolte et transportent eux-mêmes le Tabac doivent lever une déclaration-passavant qui couvre le transport de la marchandise jusqu'au moment où elle est complètement vendue. Chaque fois l'agent de l'administration marque sur ce document la quantité de Tabac vendue, puis il délivre les documents nécessaires en vue de l'expédition des Tabacs vendus. Les fabricants qui confient des Tabacs non fabriqués à des ouvriers, travaillant en dehors des locaux mentionnés dans la déclaration de profession, sont autorisés à lever une déclaration-passavant pour couvrir le transport des Tabacs bruts à la sortie et à la rentrée de ces mêmes tabacs à l'usine mais fabriqués, en ayant soin de déclarer chaque réexpédition.

Un passavant spécial est exigé pour la circulation entre l'usine et chacune des habitations où travaillent un ou plusieurs ouvriers.

Le planteur qui transporte chez un hacheur établi, dans la même localité ou dans une localité voisine, les Tabacs provenant de sa récolte et destinés à sa consommation domestique, n'est astreint de ce chef à la levée d'aucun document ni à aucune autre formalité, pour autant que le poids de la marchandise ne dépasse pas 10 kilogrammes.

Tout hacheur non réputé fabricant ne peut hacher du Tabac que pour des planteurs de la localité où son appareil est installé ou des localités voisines.

Digitized by Google

Si le hacheur est en même temps débitant de Tabac, son appareil à hacher ne peut être installé dans le local où se fait le débit.

Les agents peuvent visiter le local où se trouve le hache-tabac et s'assurer si des manœuvres frauduleuses ne s'y pratiquent pas pour soustraire du Tabac au paiement de l'accise.

D'après une instruction du même article, les prescriptions précédentes ne sont pas applicables aux transports effectués par chemin de fer, tramways, bateaux ou autres services de transport de marchandises.

Il est bien entendu, toutefois, que cette restriction ne concerne que les Tabacs transportés comme bagages ou marchandises.

*Art. 34.* Les Tabacs fabriqués, expédiés, doivent être accompagnés d'une lettre de voiture, en ce qui concerne les planteurs-fabricants livrant directement à des particuliers. Il est fait exception pour les transports de débitants à particuliers de moins de 2 kilogrammes.

Les colporteurs doivent êtres munis de leur patente de marchand ambulant et d'une lettre de voiture émanant du fabricant qui leur livre les Tabacs.

Les colporteurs indiquent sur la lettre de voiture les Tabacs qu'ils vendent, au fur et à mesure, en mentionnant le nom et la demeure de l'acheteur.

Les colporteurs doivent soumettre, à toute réquisition, leurs Tabacs à la vérification des employés tant en cours de route qu'à leur domicile.

Digitized by Google

*Art. 37 et 38.* On entend par détenteurs de Tabacs tous ceux qui possèdent des Tabacs destinés à la fabrication, au commerce ou à leur propre consommation.

Les planteurs ne sont pas tenus de justifier par des documents, la détention du Tabac provenant de leur récolte, mais ils rentrent dans la catégorie des simples particuliers au point de vue de la surveillance en général.

Les particuliers, simples consommateurs, qui ont en leur possession une quantité supérieure à 2 kilog. de cigarettes, à 5 kilog. de cigares ou 5 kilog. d'autres Tabacs fabriqués ou non, doivent conserver les documents qui ont servi à couvrir le transport, à défaut de quoi ils s'exposent à être constitués en contravention. On peut détenir, sans avoir à en justifier la provenance, les quantités de Tabacs précitées, mais tout transport de plus de 2 kilog. de Tabacs fabriqués doit être accompagné d'un document valable.

## *Chapitre X.* — Pénalités.

*Art. 39.* Les pénalités prévues par l'article 39 ne visent ni les négociants ni les débitants mais s'appliquent exclusivement à des faits de fraude commis dans des fabriques de Tabacs.

Une pénalité est encourue pour défaut de la déclaration de profession exigée de toute personne qui s'occupe du commerce, de la fabrication ou du

Digitized by Google

débit de Tabacs ainsi que pour déclaration inexacte ou incomplète.

Les employés peuvent vérifier les transports en cours de route. Si l'expéditeur n'est pas connu ou si le transport est abandonné, ils dressent procès-verbal à charge d'inconnus, et se conforment pour le reste, aux dispositions de la loi générale et à celles de la loi sur la répression de la fraude en matière de douane.

*Art. 43.* Les personnes qui ont corrompu ou tenté de corrompre un employé, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un de leurs agents encourent une amende de 10.000 francs. Les pénalités édictées par l'art. 252 du code pénal continuent à atteindre seulement celui qui a posé personnellement les actes de corruption ou de tentative de corruption.

Les procès-verbaux dressés du chef de ces délits sont rédigés à charge de l'auteur de l'acte délictueux et en même temps à charge du frabricant, négociant, débitant ou gérant responsable. L'amende dont il s'agit est perçue au profit du trésor, mais ces derniers peuvent toujours être admis à prouver leur bonne foi et à transiger éventuellement.

## *Chapitre XI.*

*Art. 49.* Lorsqu'un poste d'employés en permanence est établi dans une fabrique de Tabacs, le fabricant est tenu de mettre à la disposition de

Digitized by Google

ces agents un bureau d'une superficie de 12 mètres carrés au moins.

Le contrôleur et le chef de service veillent à ce que le local soit entretenu avec propreté, chauffé, éclairé convenablement et pourvu du mobilier nécessaire. Le chef de service garde la clef du bureau.

*Art. 51.* Les administrations communales sont chargées (loi du 17 avril 1896) du recensement annuel des plants de Tabacs sur pied et des parcelles.

Un bulletin relatant les constatations faites est transmis au contrôleur dès que les opérations sont terminées.

Pour établir une statistique aussi exacte que possible des quantités de Tabacs récoltées, soit pour le commerce, soit pour la consommation domestique des planteurs, il y a lieu de faire abstraction des plants qui ont été détruits en tout ou en partie, après les recensements, par l'effet de la grêle, d'une inondation, etc.

Même les planteurs qui ne sont tenus à aucune formalité concernant le recensement doivent donner accès à leurs plantations aux agents du recensement et du contrôle. Les administrations communales sont obligées de faire accompagner par un délégué qu'elles désignent, les agents-contrôleurs des plantations de Tabac faites dans des jardins ou autres terrains clôturés.

---

Digitized by Google

Digitized by Google

## OUVRAGES DU MÊME AUTEUR [1] :

---

**Chronique du travail en horticulture,** ou traité d'arboriculture, de culture maraîchère et de floriculture.

Un vol. in-12 . . . . . . . broché fr. 3.00

*(Adopté par le Gouvernement)*

**La Plante,** composition, nutrition, germination et reproduction.

Un vol. in-8, 303 pages, 297 fig., broché fr. 3.00

Relié pleine percaline . . . . . . . fr. 3.50

**Le Tabac,** guide théorique et pratique, à l'usage des planteurs, débitants et consommateurs.

Un vol. in-8°, 120 pages. . . . broché fr. 1.25

**Utilisation rationnelle des fruits et des légumes,** (Remède à la crise agricole).

Un vol. in-16, XII-159 pages . broché fr. 1.25

**Pour recevoir ces ouvrages franco adresser la demande, accompagnée d'un bon postal, pour la Belgique, à M. Alfred Castaigne, éditeur, rue de Berlaimont, 28, Bruxelles, et aux adresses renseignées au verso du titre pour l'étranger.**

---

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google



This book should be retur
the Library on or before the la
stamped below.

A fine of five cents a day is in
by retaining it beyond the sp
time.

Please return promptly.

Digitized by Google



Digitized by Google